



# PROCES-VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger**

**du 21 mars 2015, de 9h00 à 16h40**

**à l'Hôtel de Ville de Berne**

## ORDRE DU JOUR

### Partie statutaire

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 15 août 2014
3. Rapport du Président
4. Communications: Comité et DFAE

### Prise de décision

5. Élections fédérales 2015
6. Ordonnance sur la loi sur les Suisses de l'étranger - prise de position
- 6.b. Révision de la loi sur les étrangers (initiative contre l'immigration de masse) – prise de position
7. Élection directe du CSE

### 8. Forum de discussion

### Information

9. Banques suisses - PostFinance
10. SSR: carte Sat Access
11. Suisse Tourisme
12. Congrès des Suisses de l'étranger 2015

### Décisions relatives aux affaires internes

13. Objectifs 2015 de l'OSE
14. Le Centenaire de l'OSE - thématique
15. Rapport annuel 2014 - approbation
16. Bilan et compte de résultats au 31.12.14 - rapport du réviseur - approbation
17. Budget 2015 de l'OSE - approbation
18. Élection de l'organe de révision
19. Révocation de la reconnaissance d'une association par l'OSE
20. Divers

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre ci-après: 1-7 – Lunch – 10, 11, 8, 9, 12 - 20

Le président, Jacques-Simon Eggly, Suisse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à Berne. Il salue Madame Barbara Perriard de la Chancellerie fédérale, ainsi que les représentants du DFAE, Jürg Burri, directeur de la Direction consulaire, Peter Zimmerli et Thomas Kalau. Il salue également les représentants de Suisse Tourisme, Monsieur Jürg Schmid, directeur, et Monsieur Federico Sommaruga, ainsi que Monsieur Gilles Marchand, directeur de la RTS et directeur général suppléant de la SSR. Il se réjouit de la présence des parlementaires Filippo Lombardi et Roland Rino Büchel.

Il souhaite la bienvenue au membre d'honneur Rudolf Wyder, qui prend part à la célébration du Centenaire de l'OSE. Monsieur Georg Stucky, président d'honneur est excusé. Monsieur Adrian Beer, membre du Comité, Espagne, n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui, mais a activement participé à la réunion du Comité d'hier. Il est excusé pour aujourd'hui. Madame Suzanne Violet, États-Unis, est excusée pour des raisons de santé et a participé à la réunion du Comité d'hier par Skype. Monsieur Eggly salue également les co-directrices Ariane Rustichelli et Sarah Mastantuoni.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.

Monsieur Eggly propose comme scrutateurs Messieurs Knoblauch, Australie, Aeschlimann, France et Baur, Suisse. Ces derniers sont élus tacitement.

### **1. Constatation du quorum**

Le Conseil compte actuellement 125 membres avec droit de vote, dont 71 sont présents au début de la séance. Le quorum requis (1/3, soit 42 voix) est ainsi atteint. Le conseil peut donc prendre valablement ses décisions.

---

### **2. Procès-verbal de la séance du 15 août 2014**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 25 septembre 2014. Les modifications souhaitées ont été apportées. Les délégués suivants avaient fait des remarques ayant entraîné des modifications: Jean-Paul Aeschlimann, France; Ernst Notz, Canada ; Katy Lyon-Villiger, Canada ; Remo Gysin, Suisse ; Jürg Burri, DFAE, Suisse ; Erich Bloch, Israël.

Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Eggly déclare que le procès-verbal est accepté et remercie la rédactrice.

---

### **3. Rapport du président**

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Bilan de la législature 2011-2015
- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Élections fédérales 2015 - Le 18.10.2015, 142 000 Suisses de l'étranger inscrits sur un registre électoral pourront élire leurs conseillers nationaux et même élire leurs conseillers aux États dans 12 cantons - Manifeste électoral des Suisses de l'étranger- Organisation -Lancement de [www.2015elections.ch](http://www.2015elections.ch)
- Vote électronique

*Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (**document R-2015/10**).*

Le Conseil prend acte du rapport du présent.

Le rapport sera envoyé aux délégués après la séance.

Monsieur Eggly informe les délégués que les membres du Comité ont été élus pour quatre ans en 2011. Les statuts ont été révisés et le mandat des membres du Comité est désormais limité à 16 ans. Les membres du Comité peuvent exceptionnellement prolonger leur mandat de 4 ans supplémentaires et travailler ainsi 20 ans au sein du Comité.

En 2017, 4 membres du Comité devront se retirer de leur fonction, en raison de la nouvelle réglementation. En août, cela fera 8 ans que Monsieur Eggly occupe le poste de président. Afin qu'il n'y ait pas trop de changements en 2017, il a décidé de démissionner de sa fonction de président après le congrès de 2015. Le Comité propose Monsieur Remo Gysin, actuel vice-président, pour lui succéder. Dans le cas où Monsieur Gysin serait réélu, Monsieur Filippo Lombardi serait le nouveau vice-président. Chaque membre est toutefois libre de proposer une autre personnalité pour le vote. En tant que Genevois, Monsieur Eggly aime l'idée de quitter ses fonctions à Genève, là-même où il avait entamé sa présidence il y a 8 ans.

---

#### 4. Communications du DFAE

Monsieur Burri, directeur de la Direction consulaire du DFAE remercie le Conseil pour l'occasion qui lui est offerte de présenter les actualités du DFAE en lien avec les Suisses de l'étranger. Les premiers mois dans ses nouvelles fonctions se sont bien déroulés et il apprécie particulièrement la bonne collaboration avec l'OSE et ses partenaires. Il se réjouit de recevoir des courriers de délégués du CSE et il espère leur avoir répondu de manière satisfaisante. Il invite tous les délégués qui le désirent à continuer à lui écrire s'ils le désirent.

Monsieur Burri énumère les principales priorités du DFAE:

- Il collabore désormais avec un organe du partenaire mandaté par le Parlement, l'OSE ainsi que les représentants de la Cinquième Suisse. La loi sur les Suisses de l'étranger n'entrera vraisemblablement en vigueur que le 01.11.2015.
- Monsieur Burri fournit des informations sur les statistiques des Suisses de l'étranger: Les statistiques des Suisses de l'étranger sont formelles, le nombre de Suisses de l'étranger augmente plus rapidement que celui des Suisses de l'intérieur. Le nombre de Suisses de l'étranger s'élevait au 31 décembre 2014 à 746 885, répartis dans 200 pays et régions. Le top 10 des pays habités par les Suisses de l'étranger abritent 75% de ressortissants suisses et le top 20, 87%. 11 pays du top 20 sont des pays extra-européens, les pays asiatiques enregistrant la plus forte hausse.
- Monsieur Burri indique le nombre de passeports délivrés par le DFAE et les consulats en 2014: 97 764 (soit une hausse de 7,7%). Le passeport suisse est toujours très demandé. Dans la mesure où le nouveau passeport suisse a une validité de 10 ans, les bureaux des passeports subissent une pression élevée en Suisse. Monsieur Burri précise que ces bureaux sont également ouverts à tous les Suisses de l'étranger. 50 déploiements de stations de passeport mobiles ont été organisés dans le monde et 5998 passeports ont été délivrés par ce biais. Cette année, 63 déploiements de stations de passeport mobiles sont d'ores et déjà prévus.

Un accord a été signé entre le DFAE et les bureaux des passeports cantonaux, prévoyant une clause de surcharge. Cette dernière a déjà été invoquée par certains bureaux, qui ne délivraient plus de passeports pour les Suisses de l'étranger avant l'été. La station de passeport mobile déployée à Londres a été la station externe la plus productive, avec plus de 6000 passeports délivrés. Les stations de passeport mobiles sont utilisées selon un concept décentralisé, ce sont donc les ambassades qui proposent des déploiements.

40 000 demandes ont été déposées auprès de la helpline (soit une augmentation de 15%), en partie après la mise en ligne du nouveau site Internet du DFAE. Le lancement du site ne s'est toutefois pas déroulé sans problèmes, ce pour quoi il s'excuse. De manière générale, il faudrait faire davantage pour les Suisses en détresse. Enfin, 1347 cas ont nécessité une protection consulaire (soit une augmentation de 15%) en 2014.

548 dossiers d'aide sociale et 419 réinsertions de rapatriés ont été traités. De nouvelles représentations ont été ouvertes à Ho-Chi-Minh-Ville, à Mascate et à Lagos (2015).

Exploiter le réseau extérieur dans l'intérêt de la Suisse implique une gestion reposant sur des principes économiques. Le réseau consulaire est resté stable.

- Les objectifs consulaires du DFAE en 2015 sont les suivants:  
La qualité des prestations doit être maintenue, le DFAE devant répondre à un nombre plus important de demandes avec des ressources équivalentes.  
L'attention doit également se porter sur la mise en œuvre de la loi sur les Suisses de l'étranger. Le service public du DFAE doit également se faire connaître à l'extérieur.

Le postulat du Conseiller aux États Abate («Assistance aux Suisses à l'étranger»), ainsi que le postulat du Conseiller aux États Graber («Centre de renseignement pour les questions fiscales et financières et accès au trafic des paiements») seront traités au Parlement au cours du second semestre. Enfin, les prestations du département doivent être thématiques d'une manière générale. L'équipe de Jürg Burri s'est agrandie car l'aide sociale aux Suisses de l'étranger fait à présent aussi partie des compétences de son service. Il se réjouit de la collaboration avec les Suisses de l'étranger. Pour les questions politiques et les questions générales, les Suisses de l'étranger peuvent contacter directement Monsieur Burri par e-mail à l'adresse suivante: [Juerg.Burri@eda.admin.ch](mailto:Juerg.Burri@eda.admin.ch). La helpline peut également être contactée en dehors des horaires d'ouverture pour toute demande individuelle à l'adresse suivante: [helpline@eda.admin.ch](mailto:helpline@eda.admin.ch). Il évoque enfin l'application itinierisApp, qui est plus téléchargée à l'étranger qu'en Suisse.

Monsieur Eggly salue les conseillers nationaux Roland Fischer et Carlo Sommaruga, qui de par leur arrivée portent à 4 le nombre de parlementaires présents à la séance du Conseil.

Monsieur Büchi, Italie informe que l'organisation faîtière suisse Collegamento Svizzero chapeaute 62 institutions différentes dans tout le pays. Toutes ces organisations sont inscrites auprès de l'OSE et en sont membres à part entière. L'Italie est un pays très long, qui s'étire sur près de 1800 km de la frontière française à Agrigento. Suite à d'importantes mesures d'économie, il ne reste plus qu'un consulat à Rome et un consulat à Milan. Un congrès est organisé chaque année dans une ville choisie de manière spécifique. En 2016, le congrès aura lieu à Reggio Calabria, tout au Sud de l'Italie; cette région étant particulièrement touchée par la suppression des consulats. Les responsables souhaitent déployer une station de passeport mobile pendant la tenue du congrès, afin de permettre aux ressortissants suisses de se faire délivrer un passeport sur place. La présidente du Collegamento Svizzero s'est récemment entretenue avec le Consulat de Rome. Après avoir présenté l'organisation et appelé à une collaboration positive, elle a exprimé le souhait d'obtenir une station de passeport mobile pendant la durée du congrès (samedi et dimanche). Les membres de la délégation italienne ont non seulement été choqués de se voir opposer un refus, mais ils ont également été indignés par le motif invoqué. La justification avancée était la suivante: dans la mesure où il s'agit selon toute probabilité de citoyens ayant la double nationalité, il convient de se demander si ces personnes ont vraiment besoin d'un passeport. En outre, le consulat n'est pas en mesure de parcourir tout le pays avec l'installation de saisie de données mobile, faute de personnel et de moyens financiers. Monsieur Büchi souligne que leur demande ne portait pas sur l'ensemble du pays, mais uniquement sur Reggio Calabria.

Monsieur Büchi, Italie demande si les consulats ne sont pas censés apporter de l'aide à tout citoyen suisse se trouvant dans leur pays de juridiction. Il invite Monsieur Burri à prendre position et demande l'aide du Comité de l'OSE et de la Direction consulaire.

Monsieur Engeler, trésorier, Suisse répond que l'amabilité de Monsieur l'ambassadeur Burri ne facilite pas les critiques. Il précise que le Nord de l'Italie abrite près de 2000 Suisses, qui ne peuvent pas se rendre à Milan en une journée avec les transports publics. Quant aux 1500 Suisses vivant dans le Sud de l'Italie, deux jours leur sont nécessaires pour se faire délivrer un nouveau passeport. 400 à 500 autres Suisses doivent se déplacer pendant 3 jours pour se rendre au consulat le plus proche. Il demande à monsieur Burri ce qu'il ressentirait s'il devait voyager pendant 3 jours pour se faire délivrer une carte d'identité. En Italie, près de 6000 Suisses vivent à la limite ou au-dessous du seuil de pauvreté. Il leur est donc impossible d'entreprendre un tel voyage. Le Collegamento a proposé de mettre à disposition un local et un auxiliaire et s'est déclaré prêt à en assumer l'organisation. Il s'agirait d'un essai visant à permettre aux Suisses du Sud de l'Italie de se faire délivrer un passeport.

Au-delà de la question, Monsieur Burri remercie tout d'abord la délégation italienne de l'avoir préalablement informé jeudi soir et de lui avoir permis de se renseigner auprès de l'ambassadeur Kessler à Rome, ce qui lui facilite maintenant la réponse. Il ne fait aucun doute que le respect de la Constitution au sein du réseau extérieur de la Confédération occupe une place centrale. Il souligne également qu'il n'y a qu'une seule catégorie de Suisses et que les Suisses ayant la double nationalité n'appartiennent pas à une catégorie supplémentaire. En Suisse, tout ressortissant suisse a droit, en vertu de la loi, à des documents d'identité, et ce besoin n'a pas à être justifié. Les critères sont formels. L'ambassade de Suisse en Italie va également vérifier s'il est possible de déployer une station de passeport mobile. Selon Monsieur Burri, ces déploiements doivent être considérés comme des solutions de substitution, lorsque les consulats sont fermés.

Généralement les services extérieurs sont invités à organiser deux déploiements par an. Les interventions isolées doivent être traitées différemment. En concertation avec l'ambassadeur Kessler, les 2600 Suisses de l'étranger doivent pouvoir renouveler leur passeport en Italie du Sud sans avoir à payer les frais de participation au congrès. Les Suisses de l'étranger seront contactés par le DFAE et informés de la présence de la station de passeport mobile. 5 à 10% d'entre eux devraient normalement venir renouveler leur passeport. L'ambassade à Rome va examiner la demande ainsi que les coûts inhérents au projet.

Monsieur Büchi, Italie remercie Monsieur Burri d'avoir trouvé une solution.

Monsieur Burri, DFAE souligne qu'il se sent responsable du réseau dans son ensemble et qu'il apprécie ce genre de discussion, comme aujourd'hui, pour entendre les problèmes des Suisses de l'étranger.

Monsieur Eggly le remercie et répète les propos de Monsieur Burri: certains ambassadeurs sont très engagés et sensibles aux demandes des Suisses de l'étranger, tandis que d'autres considèrent la gestion de ces problèmes comme une offense à leur dignité. Il est crucial que tous les ambassadeurs soient conscients que les demandes des Suisses de l'étranger ne sont pas des tâches subalternes et qu'ils ont une grande responsabilité à leur égard.

Madame Michel, Allemagne se renseigne sur la valeur des données biométriques. Elle a récemment remis ses données biométriques à Berlin, ce qui était une aventure en soi. Après avoir remis chacune de ses empreintes digitales séparément, l'employé de l'ambassade lui a finalement expliqué qu'une seule de ses empreintes serait utilisée. Elle se demande donc ce qu'il advient des empreintes digitales restantes. La signature apposée sur l'appareil était par ailleurs illisible. Elle se demande si cette signature a une quelconque valeur, étant donné qu'elle ne correspond pas à son écriture. Elle explique par ailleurs qu'un couple de personnes âgées de Bielefeld a dû se rendre en train à Francfort afin de demander un nouveau passeport. Elles ont demandé un peu d'eau auprès du consulat général, ce qui leur a été refusé. Et lorsqu'elles ont voulu se rendre aux toilettes, elles ont été priées de se rendre à la prochaine station de métro. Elles n'ont pas pu s'asseoir non plus. La vitre qui les séparait du personnel de l'ambassade et tous les incidents qui ont précédé ont suscité chez ces personnes un profond sentiment de malaise. Les Suisses de l'étranger ont souvent l'impression de ne pas faire partie de la Suisse.

Monsieur Burri, DFAE explique que la Confédération a défini la liste des priorités et que les relations avec les Suisses de l'étranger font partie des objectifs de la législature et la nouvelle loi constituera un fondement en la matière. Les communautés de Suisses de l'étranger font également partie de la liste des priorités au niveau de la stratégie du réseau extérieur.

Concernant les documents d'identité, Monsieur Burri explique qu'ils ont été conçus par le département de la Justice et qu'ils correspondent aux standards internationaux. Le passeport suisse est le cinquième meilleur passeport au monde (selon un classement international) et permet d'entrer dans la plupart des pays sans visa. Voyager avec un passeport suisse est donc un privilège.

Monsieur Burri, DFAE explique que la technologie de la station mobile ne fonctionne pas encore parfaitement. Outre l'efficacité, la convivialité envers la clientèle est l'un des principaux moteurs des services consulaires. Il s'excuse de l'indélicatesse du personnel consulaire et pour les problèmes techniques.

Monsieur Burri, DFAE ajoute que les Suisses ont le droit, en principe, de pénétrer dans la zone de sécurité de l'ambassade, dans la mesure où aucun risque subjectif n'a été détecté en matière de sécurité. Il est également permis de proposer des cafés au consulat.

Monsieur Stuber, République tchèque a lui aussi fait d'amères expériences dans ce domaine. Prague n'abrite plus qu'une ambassade, il n'y plus de consulat. Jusqu'à présent, les certificats de vie pouvaient être légalisés à l'ambassade. Il y a près de deux mois, une lettre a été envoyée à tous les Suisses afin de les informer que les attestations ne seraient plus délivrées en République tchèque. Les demandeurs doivent désormais s'adresser à une mairie tchèque ou un cabinet d'avocats pour obtenir un certificat de vie.

Il déplore la situation et fait remarquer que cela va à l'encontre des propos précédemment tenus par Monsieur Burri. On ne peut plus parler de service public, lorsque ces missions sont confiées aux bureaux tchèques.

Monsieur Burri, DFAE constate que la centralisation déjà évoquée en séance a eu lieu en 2011 et qu'elle concerne également la République tchèque. La communauté des Suisses de l'étranger relève désormais du centre régional de Vienne. L'ambassade de Prague est chargée d'entretenir des liens avec les Suisses de l'étranger, mais n'assume plus de tâches administratives. Monsieur Burri ne peut pas expliquer pourquoi le processus de délivrance des certificats de vie a été modifié fin 2014.

Monsieur Eggly demande à Monsieur Burri de communiquer sur cette question par écrit et de répondre à Monsieur Stuber.

Vous trouverez ci-dessous la réponse que Monsieur Burri, DFAE a adressée par écrit à Monsieur Stuber le 24.03.2015:

«Lors du Conseil des Suisses de l'étranger de samedi, vous avez posé une question restée sans réponse. Je pars du principe que celle-ci portait sur les certificats de vie AVS.

Comme vous le savez, le DFAE a dû fermer les guichets de l'ambassade suisse à Prague. Les certificats de vie AVS continuaient à être délivrés, à titre exceptionnel, par la représentation sur place, dans la mesure où ils ne pouvaient être délivrés autrement.

La bonne nouvelle est que la Caisse suisse de compensation CSC accepte également les attestations délivrées par les autorités locales tchèques. Vous pourrez ainsi à l'avenir obtenir le certificat de vie auprès des services d'immigration tchèques, comme indiqué par le Centre consulaire régional de Vienne. Les services d'immigration tchèques sont autorisés à fournir ce type de certificat depuis le 1.12. 2014. Les citoyens ayant la double citoyenneté s'adressent toujours aux administrations communales. Vous trouverez ci-dessous le communiqué du Centre consulaire régional de Vienne.

Ce faisant, la mesure dérogatoire qui concernait l'ambassade de Prague n'a plus lieu d'être et a donc été supprimée par la représentation.

Bien entendu, le Centre consulaire régional de Vienne peut également vous délivrer l'attestation. Si le Centre consulaire vous a déjà rencontré personnellement en tant que Suisse de l'étranger actif, il peut renoncer à l'entrevue normalement requise. Cela vaut également si vous êtes connu du personnel suisse à Prague. Enfin, le certificat peut vous être délivré à Prague, lorsque la station de passeport mobile y fait étape deux fois par an.»

D'autres questions pourront être posées lors du forum de discussion.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Burri au nom du Comité et du Conseil des Suisses de l'étranger pour sa coopération et le dialogue constant qui a été engagé.

---

#### 4. Communication du Comité

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2015-1**, qui a été préalablement envoyé à tous les délégués. Aucune autre communication n'est à mentionner. Des questions pourront être posées lors du forum de discussion.

---

#### 5. Élections fédérales 2015

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2015/2** et fournit des informations succinctes sur les 8 points qui doivent être soulignés dans le manifeste électoral.

- [Facilitation de l'exercice des droits politiques depuis l'étranger](#)  
*(vote électronique, participation à l'élection des membres du Conseil des États, promotion de projets-pilotes visant à envoyer le matériel de vote par Internet)*
- [Possibilité d'ouvrir ou de conserver un compte bancaire dans un établissement bancaire en Suisse](#) pour les Suisses de l'étranger

- [Promotion de la mobilité internationale de la population suisse](#)  
*Accord sur la libre circulation des personnes, suppression des obstacles à la mobilité, solution concernant la votation du 9.2.2014, amélioration de la coordination des systèmes d'assurance sociale (AVS/AI, assurance-maladie, etc.)*
- [Garantie d'une prise en charge appropriée par le Consulat](#)  
*Réseau consulaire suffisamment dense, développement de la cyberadministration, renforcement du rôle des consuls honoraires et de la collaboration avec des pays étrangers dans le domaine consulaire*
- [Extension du réseau des écoles suisses à l'étranger](#)
- [Renforcement/extension de la présence internationale et de la participation de la Suisse à l'étranger](#)  
*Soutien à swissnex, aux réseaux culturels suisses à l'étranger, à la recherche internationale, etc.*
- [Facilitation de la consolidation du Conseil des Suisses de l'étranger](#) en tant qu'organe de représentation de la Cinquième Suisse par un vote direct des délégués du CSE
- [Facilitation du développement de la communication avec la Cinquième Suisse](#)  
*Revue Suisse, swissinfo, SwissCommunity.org*

Monsieur Eggly annonce le lancement officiel de la plate-forme [www.2015elections.ch](http://www.2015elections.ch).

Monsieur Eggly salue Madame Barbara Perriard, responsable de la section des droits politiques à la Chancellerie fédérale et lui donne la parole.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale va parler de l'année électorale 2015. Elle revient tout d'abord brièvement sur l'année électorale de 2011, qui, sous bien des aspects, fut une année électorale des superlatifs et des records. Dans les 20 cantons qui appliquent le système proportionnel et les 2 cantons qui appliquent le système majoritaire et sont tenus d'annoncer le nom du candidat à l'autorité chargée d'organiser l'élection, près de 3500 candidatures ont pu être enregistrées, soit 400 de plus qu'en 2007. 365 listes de candidats ont été déposées. Elle estime que les délais extrêmement courts et les particularités juridiques qui prévalaient dans les différents cantons ont constitué de véritables défis pour les autorités. Cette élection fut un véritable tour de force, tant pour les candidats que pour les électeurs, et plus particulièrement pour les Suisses de l'étranger. Parmi les plus de 5 millions d'électeurs, 142 651 Suisses de l'étranger disposent du droit de vote.

Elle mentionne également les mesures qui ont été prises en faveur des Suisses de l'étranger ayant la qualité d'électeur, qu'il s'agisse du vote électronique, de la plate-forme de vote électronique qui a été mise en ligne pour la première fois par les autorités ainsi qu'une circulaire adressée aux cantons avec des instructions particulières pour les Suisses de l'étranger.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale explique les quatre phases du projet de vote électronique: le projet se trouve actuellement en phase 1 et 2, ce qui signifie que 14 cantons proposent le vote électronique dans le cadre des votations. 6 autres cantons ont déjà réalisé avec succès des élections nationales et/ou cantonales. D'autres étapes sont également prévues dans le domaine des candidatures et de la collecte de signatures électronique. Elle remarque que les cantons adoptent leur propre rythme pour ce qui est de la numérisation des droits politiques. 14 cantons participent désormais au projet et travaillent avec 3 systèmes conçus par les cantons pilotes de Neuchâtel, Genève et Zurich. Elle remarque qu'avec la participation de 14 cantons la valeur seuil est atteinte et qu'une majorité de cantons proposent le vote électronique. Plus de 200 essais ont été réalisés au niveau de la Confédération. Jusqu'à 65% des électeurs utilisent le canal de vote électronique, un pourcentage qui ne doit pas être confondu avec le taux de participation. Le vote électronique est proposé à 194 000 électeurs, répartis dans 14 cantons. Le taux d'utilisation élevé montre que le capital confiance dont jouit ce canal de vote est élevé. Elle explique pourquoi la mise en œuvre du vote électronique prend autant de temps. D'une part, le projet est confronté à de grands défis techniques et, d'autre part, les autorités privilégient le principe selon lequel la sécurité prime sur la vitesse. La sécurité est une tâche en constante progression et les nouvelles évolutions et les nouveaux risques doivent être systématiquement pris en compte. L'organisation d'élections et de votation jouit d'un capital-confiance élevé au sein de la population suisse.

Il est donc particulièrement important que le canal de vote électronique soit fondé sur le principe de traçabilité, dans la plus grande transparence possible tout en garantissant le secret du vote. En 2013, le Conseil fédéral a défini une stratégie claire et précise, qui prévoit une introduction progressive (privilégier la sécurité à la vitesse), fondée sur une démarche de partenariat entre la Confédération et les cantons. Une multitude de processus ont par ailleurs dû être adaptés pour préparer le vote électronique. Les nouvelles exigences en matière de sécurité ainsi que la vérifiabilité individuelle et les audits sont une condition préalable à toute extension du canal de vote. Lors de la dernière votation, des systèmes vérifiables individuellement ont été utilisés dans tous les cantons concernés. Le canton de Neuchâtel a évalué la dernière votation et a pu se convaincre de l'intérêt de la vérifiabilité individuelle. Après avoir voté, l'électeur peut vérifier sur son ordinateur à l'aide d'un code si son vote a été transmis sans avoir été modifié. La prochaine étape portera sur la vérifiabilité universelle, qui permet de contrôler si le suffrage a été correctement enregistré dans l'urne électronique et comptabilisé. Le canal de vote ne pourra être proposé à l'ensemble de la population que lorsque la vérifiabilité sera entièrement garantie.

Pour ce qui est des élections du Conseil national, Madame Perriard, Chancellerie fédérale ne peut pas faire trop de promesses, bien que 14 cantons aient clairement exprimé, il y a un an, leur intention de proposer le vote électronique lors des élections du Conseil national. Il n'est toutefois pas certain que tous ces cantons déposent une demande. Le Conseil fédéral se prononcera début juillet sur les demandes soumises et attribuera les autorisations en conséquence. D'autres étapes d'extension sont prévues en 2016. Jusqu'à présent, seul un nombre limité de Suisses de l'intérieur peuvent voter par voie électronique dans les cantons de Genève et Neuchâtel. En 2018, le Conseil fédéral tirera un bilan et fixera les prochaines étapes. Elle présente le nouveau projet de plate-forme électorale [www.ch.ch/fr/elections2015](http://www.ch.ch/fr/elections2015). La plate-forme est étendue et complétée en permanence. Les données encore inconnues du deuxième tour des élections du Conseil des États seront également publiées sur la plate-forme. La notice explicative officielle de la Confédération sera mise en ligne en avril. Une stratégie de communication cross-médias est également mise en œuvre.

Monsieur Eggy remercie Madame Perriard et ouvre la discussion.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud explique que les envois postaux en Afrique du Sud relèvent de la gageure. Certaines lettres ne sont toujours pas arrivées depuis 4 mois et les documents de vote n'ont pas encore été reçus. Il demande s'il serait possible que les personnes s'enregistrent par voie électronique sur un portail sécurisé, afin de pouvoir recevoir les informations sous forme électronique.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale explique que cette question porte sur l'absence de rupture de medium et qu'elle sera traitée à l'avenir. Elle pense que le vote électronique ne sera possible que lorsque l'absence de rupture de medium sera garantie. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que cet objectif soit atteint. Le changement de support est également pris en compte dans la stratégie de risque. Un catalogue des défis et des champs d'action dans les domaines technique, politique et juridique est en cours d'élaboration. Elle est convaincue de pouvoir relever ces défis avec le concours des cantons et de partenaires tels que l'OSE et demande un peu de patience.

Monsieur Sommaruga, Suisse remarque qu'un certain nombre d'obstacles entravent l'introduction du vote électronique, d'une part au niveau de la politique cantonale et d'autre part sur le plan technique. Certains cantons ne traitent pas ce dossier de manière prioritaire. Le vote électronique suscite également la méfiance au niveau international. La Confédération doit exercer sa fonction de contrôle vis-à-vis des cantons. Il constate que 14 cantons travaillent activement sur la question. Il demande quelle est la stratégie du Conseil fédéral en la matière et comment il est possible de convaincre les autres cantons de s'engager sur cette voie.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale répond que les bases légales ont été convenues dans certains des 12 cantons restants, dont le canton BL. Parallèlement à cela, certains cantons, comme le canton de Zoug, ne participeront à l'initiative que lorsque l'ensemble du processus aura été validé. Ils recommandent d'opter pour l'approche progressive et donc de se lancer sans attendre, même si la procédure n'est pas encore 100% possible. Les raisons sont différentes et peuvent être liées à un certain scepticisme à l'égard de la technologie ou à des aspects financiers. Ils essaient de mettre en œuvre des mesures incitatives afin que les cantons restants s'engagent davantage. Parmi ces initiatives figure également une plus grande sécurité en terme de planification par rapport aux Suisses de l'intérieur. Il conviendra de se demander plus tard si nous devons parler d'une obligation basée sur une décision politique et non plus d'une participation volontaire.



Monsieur Schnyder, Russie souligne l'importance de la mise à disposition électronique du matériel de vote, en raison des difficultés rencontrées lors de la distribution postale. Tant que cela ne sera pas possible, il demande à ce que les documents soient envoyés plus tôt.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale assure à Monsieur Schnyder et aux délégués que la Confédération est en contact avec la Poste et travaille à la mise en œuvre de mesures ciblées. L'envoi anticipé est mis en place dans les cantons. En 2011, une amélioration a déjà pu être constatée par rapport à 2007. Les Suisses de l'étranger devraient recevoir les documents au préalable.

Il pourrait toutefois y avoir des problèmes, si un Suisse de l'étranger retourne résider en Suisse pendant cette période et reçoit le matériel de vote deux fois. Elle souligne que le fait que voter deux fois est punissable par la loi.

Monsieur Brunner, Monaco remercie Madame Perriard pour ses explications. Il avait déjà indiqué auparavant combien les questions de la vérifiabilité et de la méfiance étaient importantes. Il est primordial d'envisager une solution axée sur la programmation Opensource. Cela permettrait à tout un chacun de vérifier la solution logicielle et le projet pourrait également avancer plus vite et à moindres frais.

Madame Perriard, Chancellerie fédérale explique qu'il n'est pas prévu de mettre en place un quatrième système pour la Suisse. En revanche, la publication du code source est prévue pour garantir la transparence, ce qui n'est pas la même chose qu'un programme Opensource.

Monsieur Eggly remercie Madame Perriard et procède au vote du manifeste électoral.

Le Conseil approuve le manifeste électoral à l'unanimité.

---

## **6. Ordonnance sur la loi sur les Suisses de l'étranger - prise de position**

Monsieur Eggly renvoie le conseil au **document R-2015/3**. Il salue Monsieur Peter Zimmerli, délégué aux relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE Suisse.

Monsieur Zimmerli, DFAE explique la mise en œuvre de la loi sur les Suisses de l'étranger. La nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger apporte une plus grande cohérence et développe une approche globale. Elle réunit par ailleurs les droits politiques, l'aide sociale, la protection consulaire ainsi que d'autres services consulaires. La loi n'introduit pas de nouveaux droits ou de nouvelles obligations. La nouvelle loi est une modernisation et prend en compte les principes transversaux tels que la responsabilité individuelle et la subsidiarité. L'ordonnance inclut également l'idée du Guichet unique.

Le chapitre «Mise en réseau et information» fait référence à l'article 40 de la Constitution fédérale et spécifie que la Confédération doit remplir son mandat légal d'information. La représentation entretient des contacts avec les associations et des liens avec les Suisses de l'étranger dans les domaines économique, scientifique, culturel et social. La Confédération informe les Suisses de l'étranger, notamment sur les élections et les votations via la Revue Suisse ou la GazzettaSvizzera. La Confédération informe les Suisses de l'étranger sur le site Internet du DFAE sur les dispositions légales et la vie politique en Suisse. Elle fait également référence à d'autres textes législatifs qui les concernent. Les représentations remplissent également une mission d'information et sont tenues d'informer régulièrement les Suisses de l'étranger, par exemple sous la forme d'une lettre d'information. En ce qui concerne le registre des Suisses de l'étranger, il n'y a pas beaucoup de changements, car l'annonce auprès de la représentation compétente reste obligatoire grâce à l'intervention des Suisses de l'étranger. La seule modification réside dans le fait que les Suisses de l'étranger doivent désormais s'inscrire sans attendre et doivent s'annoncer dans un délai de 90 jours. La représentation dont relève la circonscription consulaire dans laquelle une personne a élu domicile est toujours compétente. Les détails techniques relatifs au registre des Suisses de l'étranger (VERA, à l'avenir eVERA) sont réglementés dans une autre ordonnance. Une nouvelle base de données (eVERA) va être créée. Elle permettra de recenser les Suisses de l'étranger et de leur proposer un certain nombre de services en ligne. Concernant les droits politiques, les nouveautés suivantes ont été apportées: la détermination de la commune de vote a été abandonnée, tout comme le renouvellement de l'inscription concernant l'exercice des droits politiques, qui intervient aujourd'hui tous les quatre ans.

Le destinataire sera radié du registre électoral au troisième courrier retourné. L'ordonnance n'a pas subi de changement majeur. Concernant la commune de vote, les Suisses de l'étranger doivent indiquer la dernière commune de domicile, à défaut, une comme d'origine. La loi contient un nouvel article sur les mesures d'appoint, qui précise que la Confédération peut soutenir les cantons jusqu'à un certain montant. La participation de la Confédération allouée aux cantons ne peut excéder 40 pour cent des frais imputables au développement des systèmes de vote électronique. Il n'y a pas de changement significatif en matière d'aide sociale. Seuls les Suisses de l'étranger inscrits au registre peuvent soumettre une demande. L'octroi d'une aide sociale d'urgence peut précéder une inscription. Le remboursement aux cantons pour les rapatriés a été supprimé. Les personnes revenant en Suisse reçoivent une aide transitoire jusqu'à leur inscription dans le canton. Il indique que douze fonds différents ont été réunis en un seul fonds désormais appelé «Fonds d'aide aux ressortissants suisses à l'étranger»; ces prestations sont à affectation obligatoire. Des prestations sont également versées aux proches des Suisses de l'étranger ainsi qu'à des institutions. Aucun changement notable n'est à signaler dans le domaine du soutien aux institutions. Auparavant réglementé par voie d'ordonnance, le soutien est désormais inscrit dans la loi. Des aides financières sont octroyées aux institutions qui sont actives dans le monde entier et fournissent des aides aux Suisses de l'étranger. Des aides financières sont versées à l'OSE pour la sauvegarde des intérêts auprès des autorités suisses et l'information des Suisses de l'étranger (Revue Suisse, SwissCommunity, etc.). Les Suisses de l'étranger bénéficient désormais aussi de la protection consulaire. L'octroi de la protection consulaire aux Suisses de l'étranger est limité aux cas de détention. En règle générale, la protection n'est pas accordée dans l'État de résidence des Suisses de l'étranger, sauf cas exceptionnels. La protection consulaire est octroyée aux Suisses de l'étranger uniquement lorsqu'ils voyagent dans un pays tiers. L'ordonnance définit les prestations de base. Le concept de subsidiarité et la responsabilité de la Confédération sont également spécifiés. Monsieur Zimmerli, DFAE souligne que la responsabilité individuelle joue un rôle essentiel dans ce domaine, et encore plus en ce qui concerne les émoluments. Les émoluments et le remboursement des frais occasionnés ont également fait l'objet d'une révision et le critère de négligence grave a été pris en compte. La fin de la consultation sur l'ordonnance relative à la loi sur les Suisses de l'étranger est fixée au 31.05.2015. L'OSE va s'exprimer et des adaptations seront effectuées. Les réactions des cantons sont également attendues. Une proposition sera ensuite adressée au Conseil fédéral concernant la date d'entrée en vigueur. Il est prévu que le Conseil fédéral rende sa décision le 07.10.2015 et que le texte entre en vigueur le 01.11.2015. Monsieur Zimmerli, DFAE remercie les délégués pour leurs prises de décision.

Monsieur Eggly ouvre une brève discussion.

Monsieur Sommaruga, Conseil national évoque la formulation de l'article 46 de l'ordonnance, qui porte sur le financement de l'OSE. Le deuxième alinéa précise que la Confédération peut accorder des aides financières à l'OSE en faveur de la sauvegarde des intérêts auprès des autorités suisses. Il souhaite savoir ce que l'administration entend par là. Quelles sont les activités que la Confédération souhaite financer et quelles sont celles qu'elle ne souhaite pas financer. Ainsi formulé, l'article 46 exclut en effet certaines activités de l'OSE. L'article pourrait également spécifier que la Confédération ouvre un fonds pour l'ensemble des activités de l'OSE, sans faire de discrimination.

Monsieur Heinimann, Suisse a une remarque au sujet de l'article 57 «Information en situation de crise». L'OSE souhaite proposer l'ajout d'un deuxième paragraphe indiquant que les ressortissants suisses à l'étranger, qui séjournent dans une zone de crise, doivent être contactés directement. Il propose d'écrire «Suisses» plutôt que «ressortissants suisses à l'étranger», car il pourrait également s'agir de touristes ou d'employés du CICR.

Madame Etchart, France explique qu'elle habite dans une région qui accueille plus de 55 000 Suisses de l'étranger. Elle souhaite savoir s'il est également possible de s'inscrire après le délai des 90 jours. Beaucoup de personnes ne sont pas enregistrées. Par ailleurs, un grand nombre de Suisses vivent en France et travaillent en Suisse. Elle souhaite savoir comment se comporter lorsque des personnes, qui ont reçu le capital du 2<sup>e</sup> pilier en liquide, reviennent en Suisse et demandent une aide sociale.

Monsieur Bloch, Israël voudrait savoir pourquoi la loi sur les Suisses de l'étranger et l'ordonnance font mention de l'OSE, mais pas du CSE. Il demande s'il ne serait pas important et valorisant de mentionner le CSE.

Monsieur Aeschlimann, France souligne que le délai des trois mois pour l'inscription semble difficile à tenir. Il demande comment cela pourrait être contrôlé. La commune, que le Suisse de l'étranger s'apprête à quitter, pourrait lui envoyer un message afin de lui rappeler de s'inscrire dans son nouveau lieu de résidence dans le délai imparti des trois mois.

Monsieur Wyder, membre d'honneur du CSE s'exprime sur un point déjà abordé par le Conseiller national Sommaruga, à savoir le soutien financier apporté à l'Organisation des Suisses de l'étranger. Il indique que l'article 46, alinéa 2 de l'ordonnance est rédigé et formulé de manière beaucoup plus restrictive que ce qui est prévu dans la loi. Il part du principe que cela est une erreur et n'est pas intentionnel. Il est écrit que des aides financières sont fournies à l'Organisation des Suisses de l'étranger pour sauvegarder les intérêts et assurer l'information des Suisses de l'étranger. Il est toutefois prévu dans la loi que la Confédération peut accorder des aides financières notamment à l'Organisation des Suisses de l'étranger pour sauvegarder les intérêts et assurer l'information des Suisses de l'étranger. Il manque le mot «notamment» et cela constitue une limitation non souhaitable, qui n'a certainement pas été voulue par le législateur.

Monsieur Eggly remarque que tous les points évoqués ont été pris en compte et modifiés dans la réponse définitive.

Monsieur Lombardi, Conseil des États explique que des tentatives visant à mentionner le CSE dans la loi ont été faites, mais que cet objectif n'a malheureusement pas été atteint. Deux tendances s'affrontaient au Parlement. L'une souhaitait mentionner le CSE et même définir le mode d'élection. L'autre tendance, qui a finalement obtenu la majorité, affirmait que le CSE était une organisation de droit privé et qu'elle ne pouvait donc pas être mentionnée dans la loi. L'Organisation des Suisses de l'étranger a toutefois pu être inscrite pour la première fois dans la loi.

Monsieur Lombardi demande si l'emploi du mot «notamment» sous-entend qu'une autre organisation peut être soutenue ou que l'OSE peut mener d'autres activités. Le législateur reste vague sur le sujet. Il faut espérer que l'Organisation des Suisses de l'étranger puisse être soutenue le plus largement possible à travers cette ordonnance. Le Comité va à nouveau étudier le sujet avant de communiquer sa réponse au DFAE.

Monsieur Zimmerli, DFAE revient sur la question de Messieurs Wyder et Sommaruga et confirme que le DFAE va approfondir la question. Il donne raison à Monsieur Wyder et confirme que le mot «notamment» est manquant. Des champs d'activités supplémentaires seront vraisemblablement ajoutés.

Monsieur Zimmerli, DFAE répond à la question de Monsieur Aeschlimann au sujet du délai d'inscription de trois mois. Il n'est pas possible de vérifier que les personnes se sont inscrites, ni même de savoir si elles ont respecté le délai imparti. Le délai a été fixé à 90 jours afin de ne pas exercer trop de pression. En principe, il est possible de s'inscrire à n'importe quel moment. Le DFAE va réfléchir à l'élaboration d'une notice explicative.

Monsieur Zimmerli, DFAE revient sur la question de Monsieur Heinimann. Le fait d'utiliser le terme «Suisses» plutôt que «ressortissants suisses» afin d'inclure les touristes en cas de catastrophe n'est pas dans les compétences du DFAE et le fait qu'il est question d'une loi sur les Suisses de l'étranger restreint considérablement les possibilités.

Concernant la question de Madame Etchart, Monsieur Zimmerli, DFAE répond qu'il est possible de s'inscrire après un délai de 90 jours. En revanche, Monsieur Zimmerli ne peut pas prendre position sur la question de l'aide sociale.

Monsieur Eggly propose à Madame Etchart d'adresser sa question complexe par écrit à Messieurs Burri et Zimmerli.

Monsieur Eggly remarque que l'OSE inclura tous les points évoqués dans la réponse définitive. Il demande si tous les délégués sont d'accord avec la réponse à la consultation concernant l'ordonnance relative à la loi sur les Suisses de l'étranger.

Le Conseil adopte la prise de position de l'OSE à l'unanimité.

## **6.b. Révision de la loi sur les étrangers (initiative contre l'immigration de masse) – prise de position**

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2015-11**.

Monsieur Eggly dit que le Conseil fédéral doit mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse.

Pour l'OSE et les Suisses de l'étranger, l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE doit rester en vigueur. C'est très important pour les Suisses de l'étranger en Europe.

Il propose que l'OSE représente cette position. Il procède au vote afin de savoir si les délégués sont d'accord pour que l'accord de libre circulation des personnes continue de revêtir la plus haute importance et qu'il soit conservé pour les Suisses de l'étranger, et plus particulièrement pour ceux qui vivent en Europe.

Le Conseil adopte la prise de position de l'OSE par 64 voix pour et 2 voix contre.

## **7. Élection directe du CSE**

Monsieur Eggly donne la parole à Monsieur Gysin, qui préside le groupe de travail composé de membres du Comité.

Monsieur Gysin, Suisse indique que certains délégués ont demandé des documents. Le Comité a attendu des réponses jusqu'à hier et n'a pu discuter de l'élection directe du CSE qu'après réception des réponses. Il répète que les délégués devraient recevoir les documents environ 3 semaines avant la tenue d'une séance afin de pouvoir prendre des décisions.

Monsieur Gysin précise que Monsieur Zimmermann avait demandé si une élection directe était compatible avec les statuts de l'OSE. L'Autorité fédérale de surveillance des fondations a affirmé à l'OSE que c'était possible. L'OSE peut donc mettre en place l'élection directe du CSE. Il estime que les plus grandes difficultés résident dans la mise en œuvre. L'OSE a une responsabilité particulière vis-à-vis des Chambres fédérales, car le Conseil s'est déjà prononcé à plusieurs reprises en faveur de l'élection directe. La question de l'organisation de cette élection directe est encore ouverte aujourd'hui. Les calendriers encore non définis du vote électronique influencent l'OSE, car l'élection directe du CSE nécessite l'introduction du vote électronique dans tous les cantons. Ce canal de vote ne pourra donc pas être utilisé en 2017 lors des prochaines élections. Il est également envisageable de réaliser un vote pilote dans un à deux pays. Il remarque que l'élection directe ne pourra pas être mise en place avant 2021. L'introduction de la nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger et l'obligation d'immatriculation, qui impose aux Suisses de l'étranger de s'inscrire sur le registre électoral s'ils souhaitent exercer leurs droits politiques, nous permet de progresser sur la voie de la sécurité. Il évoque les modèles de l'élection directe. L'élection directe implique que les électeurs et les candidats soient immatriculés et inscrits sur le registre électoral. Les candidats doivent par ailleurs recueillir 25 signatures. Les associations des Suisses de l'étranger sont concernées et cela leur confère un avantage. La deuxième variante consiste en une élection mixte divisée en deux parties. Une moitié serait élue par l'intermédiaire des associations suisses et l'autre moitié par élection directe. Le Comité renonce à cette variante et ne souhaite plus étudier cette possibilité, car la charge de travail générée est trop élevée. La troisième variante est le statu quo, solution qui pourrait être envisagée si le CSE ne parvenait pas à se mettre d'accord.

Le CSE n'est pas pressé par le temps et reviendra sur le sujet au cours de l'année. Des discussions sont prévues avec les autorités fédérales et le Conseiller fédéral Burkhalter.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les coûts et les finances liés à la mise en œuvre du vote électronique ne sont pas sans poser de problème.

Monsieur Gysin, Suisse, ouvre la discussion.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud estime qu'il faut faire une différence entre les pays européens et les pays accueillant un plus faible nombre de citoyens suisses. En Europe, les Suisses de l'étranger ne peuvent pas voter par l'intermédiaire des associations, car il y en a beaucoup trop.

En revanche, les choses sont différentes dans les régions périphériques. Le problème est que l'on devrait élire des délégués qui bénéficient d'un réseau solide.

Monsieur Gysin, Suisse remarque qu'un cahier des charges contenant les exigences requises, telles que le bilinguisme, est en cours d'élaboration.

Madame Tromp, Allemagne aborde l'aspect émotionnel de la question et indique que l'élection directe pourrait donner le coup de grâce à de nombreuses associations. Les plateformes électroniques sont moins bénéfiques que l'échange social direct. Elle s'est renseignée sur le plan juridique et si l'élection directe était appliquée, la délégation allemande se réserverait le droit d'engager une procédure judiciaire relative à l'acte de fondation et de contester l'élection directe.

Monsieur Gysin, Suisse dit que ce point sera discuté au sein du Comité et explique à nouveau les objectifs. Il convient de gagner en légitimité et en représentativité, afin que le CSE jouisse d'une plus grande acceptation. Le CSE souhaiterait parvenir à un consensus et ne pas engager de procès.

Madame Etchart, France trouve qu'aucune de ces trois variantes n'est satisfaisante et propose une quatrième variante via les consulats, car les consulats connaissent les Suisses de l'étranger. Cela est déjà réalisé en Italie et en France. Les consulats disposent de moyens financiers suffisants pour envoyer le matériel de vote aux Suisses de l'étranger et faire office de bureau de vote.

Monsieur Gysin, Suisse confirme que les consulats joueront un rôle important dans la mise en œuvre.

Monsieur Muheim, Grande-Bretagne estime que le statu quo n'est pas satisfaisant. Seuls quelques pour cent de Suisses de l'étranger sont membres d'une association. Il ne faut donc pas s'étonner que de nombreux Suisses de l'étranger contestent la légitimité du CSE. Ce point fait l'objet d'après discussions sur SwissCommunity. De nombreux Suisses de l'étranger ne se sentent pas représentés par le CSE. Il y a 2 options; l'option A est le statu quo: les délégués qui remplissent les critères requis pourront être désignés. Ils doivent être inscrits au registre électoral et travailler en réseau. Il semble évident que les associations suisses en assumeront la responsabilité, selon le principe suivant: qui veut avoir voix au chapitre doit également participer. L'inconvénient du statu quo est le manque d'ancrage et de légitimité du CSE au sein de la communauté des Suisses de l'étranger. Le fait de restreindre l'accès aux associations suisses semble être dépassé pour beaucoup.

Il indique qu'une élection directe ne se distinguerait plus de l'élection du Conseil national et que cela aurait beaucoup de conséquences, également financières. Il demande combien coûterait un logiciel supplémentaire. Le Conseil des Suisses de l'étranger serait également beaucoup plus politisé. Il rappelle que les délégués doivent choisir le nouveau mode d'élection en toute connaissance de cause. Il évoque la méthode par laquelle les délégués ont été élus en 2013 en Grande-Bretagne. Le nom de tous les candidats a été publié dans la Revue Suisse accompagné d'un texte et d'une photo, 2 candidats ont été élus par des associations suisses et les 2 autres par les bulletins de vote de la Revue Suisse. Cela nécessite du temps, car l'aspect juridique et financier doit être également contrôlé.

Monsieur Gysin, Suisse ajoute que l'OSE souhaite que le CSE reste indépendant politiquement. L'OSE pourrait toutefois admettre des associations politiques, dans la mesure où toute extension est profitable. Les partis s'intéressent à l'OSE et l'OSE s'intéresse aux partis. L'OSE serait ravie que le CSE accueille des membres du Parlement. Il est vrai que de nombreuses questions, portant notamment sur la mise en œuvre ainsi que les coûts et le financement, n'ont pas encore été traitées. En ce qui concerne l'infrastructure (du vote électronique), le CSE s'appuiera en grande partie sur les cantons et le logiciel des consulats. Il part du principe qu'une consultation aura lieu, afin que les associations suisses puissent à nouveau prendre position. Aucune décision ne peut être prise aujourd'hui.

Monsieur Brunner, Monaco remarque que si l'objectif est d'accroître la légitimité du CSE par le biais de l'élection directe, cela ne peut fonctionner que si tous les Suisses de l'étranger inscrits et enregistrés ont le droit de vote et d'éligibilité, indépendamment de toute affiliation à une association. Mais chaque personne qui désirera se porter candidat aura besoin des associations pour se faire connaître.

Monsieur Gerber, Thaïlande pense que l'élection directe n'est pas possible. Il propose la variante C, à savoir le statu quo. Il remarque qu'une enquête sur l'élection directe avait été commanditée il y a un certain temps par le Comité, mais que le résultat n'a jamais été communiqué.

En Thaïlande, 5% des Suisses de l'étranger sont organisés. C'est la tâche des associations suisses d'informer ceux qui ne font pas partie d'une organisation.

Monsieur Gysin, Suisse déclare que l'évaluation de l'enquête est disponible. L'enquête lui sera envoyée. La majorité des plus de 6000 personnes interrogées ont répondu qu'elles étaient favorables à l'élection directe moyennant des mesures de soutien.

Madame Mastantuoni, OSE dit que cette évaluation a été présentée au CSE en mars 2014.

Monsieur Lardi, Vénézuéla indique que toutes les associations suisses fêtent le 1<sup>er</sup> août au Vénézuéla et que près de 40% des Suisses de l'étranger inscrits prennent part à cette manifestation. La possibilité d'agir en tant que délégué au sein du CSE y a été abordée, l'aspect financier joue un grand rôle au Vénézuéla.

Monsieur Fankhauser, Saint-Domingue habite dans un pays où vivent principalement des retraités suisses. L'intérêt porté au Conseil des Suisses de l'étranger est très limité. Il a été élu. Dans le cas d'une nouvelle élection, il est clair depuis le départ qu'il pourra se représenter en tant que délégué, car il n'y aura pas de nouveau candidat. Il est d'avis que les Suisses immatriculés devraient avoir le droit de vote et que le travail doit être effectué sérieusement afin que le CSE gagne en importance. Monsieur McCough, Hongrie explique que le Club Suisse et le Businessclub regroupent environ 650 membres en Hongrie. Près de 2000 Suisses de l'étranger vivent en Hongrie. Il est souhaité que les personnes qui ne font pas partie de ces deux clubs puissent également voter. Ils ont eux aussi organisé des élections lors de la fête du 1<sup>er</sup> août, car près de 800 personnes étaient présentes à cet événement. Le fait que des non membres puissent également voter pour les élections du CSE a été accueilli favorablement en Hongrie.

Monsieur Sommaruga, Suisse explique qu'il s'est énormément engagé pour les Suisses de l'étranger depuis son élection au Conseil national en 2003 et qu'il a intégré l'Intergroupe parlementaire «Suisses de l'étranger». Il a également contribué à améliorer la légitimité du CSE au sein d'un groupe de travail. Il s'est engagé sur cette voie au cours des 12 dernières années. Il attache une grande importance au problème de légitimité et de représentativité du CSE. Il pense qu'il est primordial que les Suisses de l'étranger s'enregistrent, surtout en Europe, où la mobilité est très répandue. Beaucoup de Suisses ne sont affiliés à aucune association. Il propose uniquement la variante 1, afin de conserver une certaine crédibilité vis-à-vis de la Confédération, etc. Il trouve que le délai de 8 ans avant l'introduction du vote électronique est trop long. Il faudrait trouver d'autres solutions, peut-être plus simples. La représentativité est toujours plus importante qu'une élection directe.

Monsieur Gysin, Suisse précise que le calendrier est axé sur l'année 2017, mais que l'OSE dépend toutefois des autorités fédérales et cantonales.

Madame Leuenberger, Suisse annonce qu'elle parle au nom des jeunes Suisses de l'étranger, pour lesquels la solution du statu quo n'est pas satisfaisante. Sans pour autant contester la légitimité ou l'importance des associations suisses, force est de constater que beaucoup de jeunes Suisses de l'étranger ne font pas partie d'associations suisses. Elle estime que l'élection directe est une solution idéale pour contribuer au développement et au rajeunissement du CSE.

Monsieur Gysin, Suisse annonce que le Comité fournira des informations complémentaires aux délégués. Le Comité va intensifier les discussions avec les offices fédéraux et les cantons. Le Comité va également discuter de la marche à suivre. Un projet sera proposé ou une consultation soumise. Dans la mesure où il n'y a pas eu de vote pour la variante 2, il part du principe que les délégués n'appuieront pas cette variante, mais il leur demande tout de même confirmation.

A ce propos, Madame Zanier, Espagne déclare avoir envoyé il y a un an une proposition du Comité du Club Suisse de Barcelone. Elle souhaiterait d'abord les consulter avant que la variante 2 ne soit supprimée.

Monsieur Gysin, Suisse estime que le Comité reviendra vers les délégués lorsque des propositions de décision auront été élaborées. Il remercie les délégués pour leurs feed-backs.

Monsieur Eggly exprime des remerciements et remarque que le CSE n'est pas encore prêt à prendre une décision. Il rappelle toutefois que le Conseil s'est déjà prononcé en faveur de l'élection directe et qu'il faut prendre une décision sans trop tarder. Le Conseil devra se prononcer en août. Il partage, à titre personnel, l'avis de Monsieur Sommaruga. D'un point de vue politique, l'OSE perdrait de l'influence au Parlement, au Conseil fédéral et auprès de la Confédération si elle optait pour le statu quo. Le Comité va poursuivre la discussion et l'OSE devra décider entre la variante 1 éventuellement adaptée ou le statu quo, afin que le Conseil fédéral et le Parlement puissent être informés d'ici la fin de l'année, et ainsi garantir la crédibilité de l'OSE.

---

Monsieur Eggly propose que la liste des points à l'ordre du jour soit modifiée comme suit. Les points 10 et 11 seront traités après la pause de midi à 14h00. La séance se poursuivra ensuite avec les points 8, 9, puis reprendra l'ordre chronologique préalablement établi à partir du point 12.

Monsieur Eggly salue les délégués après la pause de midi et donne brièvement la parole à Madame Spengler, France.

Madame Spengler, France s'exprime au nom de la Fondation Helvetia Massilia qui a édité un ouvrage écrit par Renée Lopez-Théry dont le titre est «Les Suisses de l'arrondissement consulaire de Marseille pendant la Deuxième Guerre mondiale». Cet ouvrage est vendu en librairie et la Fondation a offert à tous les membres du Conseil et personnalités présentes un exemplaire de cet ouvrage. Le livre peut être retiré auprès du foyer du secrétariat.

---

## **10. SSR: carte SAT-ACCESS - présentation de Gilles Marchand**

Monsieur Eggly présente Monsieur Marchand, directeur de RTS et directeur général suppléant de la SSR, puis lui donne la parole.

Monsieur Marchand, RTS salue les personnes présentes. Il va non seulement présenter le nouveau système de facturation de la carte Sat-Access, mais aussi les possibilités d'accès aux différents programmes TV. Il souligne que la SSR s'intéresse aux Suisses de l'étranger à plusieurs égards et qu'elle offre différentes solutions pour la réception des programmes. La carte Sat-Access permet de recevoir tous les programmes TV qui sont produits en Suisse. 4 314 cartes Sat-Access sont actuellement enregistrées. La carte peut être demandée par les citoyens suisses sur Internet. La plupart des cartes Sat-Access sont activées dans les pays limitrophes. L'initialisation de la carte s'élève à Fr. 60.– et la redevance annuelle à Fr. 120.–. Il rappelle qu'il faut déboursier Fr. 462.– par an pour recevoir la radio et la télévision en Suisse. Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur dans les pays européens depuis le 01.01.2015 et la TVA doit désormais être acquittée dans le pays d'utilisation de la carte. Cela signifie que la TVA s'ajoute aux Fr. 120.–, selon le pays. La Suisse et la SSR ont dû prendre connaissance de la nouvelle réglementation et n'ont pas eu voix au chapitre. Cette augmentation ne profite pas à la SSR. Selon le pays, une TVA comprise entre 9 et 19% doit être payée sur les Fr. 120.–. Monsieur Marchand renvoie à d'autres possibilités, comme celle de pouvoir regarder gratuitement la télévision sur différents canaux. Il rappelle que swissinfo.ch propose des informations sur la Suisse en 10 langues. Cette plateforme contient de nombreuses informations et s'adresse aux Suisses de l'étranger, mais également aux étrangers qui s'intéressent à la Suisse. Il existe par ailleurs l'offre de TV5Monde. La Confédération et la SSR sont toutes deux actionnaires paritaires de TV5Monde. Captée chaque jour par plus de 250 millions de foyers, TV5Monde offre une vaste palette d'émissions. Elle propose des programmes suisses et même des émissions conçues par TV5Monde. Il indique que la Suisse peut accéder à ces programmes en cas de situations de crise, afin d'informer les Suisses de l'étranger. La SSR travaille par ailleurs en collaboration avec la chaîne 3SAT, qui couvre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. Depuis quelque temps, la SSR a intensifié la collaboration avec la chaîne RSI, afin de proposer des émissions gratuites par Internet à la région linguistique italienne. Toutes les plateformes de la SSR sont disponibles gratuitement en allemand, en français et en italien en VOD (vidéo à la demande), ce qui signifie que tous les programmes produits par la SSR peuvent être consultés. Lorsque la SSR doit acheter des programmes, ils ne peuvent pas être diffusés à l'échelle internationale. Il indique que certaines parties de journaux télévisés ne peuvent pas être visionnées, car les droits d'auteur n'ont pas été obtenus pour les reportages en question.

Monsieur Marchand renvoie également à la nouvelle App VOD SRF, SSR qui peut être téléchargée gratuitement. De même, certaines émissions de radio peuvent être écoutées directement par le biais d'une application. La SSR veille à ce que la Cinquième Suisse fasse partie de la grande famille SSR et qu'elle puisse recevoir le plus grand nombre de programmes possible, malgré la complexité des droits d'auteur.

Monsieur Marchand indique également que des discussions sont engagées pour que la SSR puisse obtenir le mandat pour l'étranger. Il est très important que les Suisses de l'étranger fassent savoir aux autorités que le mandat pour l'étranger joue un rôle essentiel dans la présence de la Suisse dans le monde. Cela ne concerne pas uniquement les Suisses de l'étranger.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Marchand pour la présentation intéressante et ouvre la discussion.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud se renseigne sur la zone de réception de TV5Monde en Afrique du Sud.

Monsieur Marchand, RTS dit que la réception de TV5Monde dépend des satellites, il va étudier la question et répondra à Monsieur Bosch ultérieurement.

Madame Etchart, France demande si la carte Sat-Access permet de recevoir la chaîne «Leman bleu».

Monsieur Marchand, RTS répond que la carte Sat-Access permet de recevoir des programmes de SRF, mais que la chaîne «Leman bleu» n'en fait pas partie.

---

## **11. Suisse Tourisme: présentation de Jürg Schmid**

Monsieur Eggly, Suisse salue Monsieur Schmid, directeur de Suisse Tourisme, qui va présenter au Conseil la situation actuelle du tourisme suisse.

Monsieur Schmid, Suisse Tourisme remercie l'OSE pour l'excellente collaboration. Grâce à cette coopération, Suisse Tourisme peut communiquer des contenus et des nouveautés touristiques via la Revue Suisse ou les différentes plateformes en ligne. Les Suisses de l'étranger sont des clients préférentiels et extrêmement loyaux, qui comptent parmi les hôtes les plus intéressés. Le tourisme est un secteur économique stratégique et l'une des branches les plus importantes en Suisse.

D'importantes prestations touristiques sont produites. 25 000 PME sont impliquées et le nombre de nuitées a augmenté en 2014, s'élevant à 35,9 millions. Le 15.01.2015, le marché a été confronté à une nouvelle réalité, qui touche surtout le tourisme alpin et rural. Le tourisme suisse doit s'accommoder de coûts de production plus élevés que ses concurrents, ce qui entraîne une hausse des prix et l'affaiblissement de la demande. Il estime que le tourisme suisse a des atouts solides, qui présagent un avenir favorable. La branche est mise à rude épreuve et doit relever des défis propres à son activité. Sur le plan politique, il s'agit d'optimiser les conditions-cadres afin que le tourisme puisse produire des services à des prix moins élevés. La tâche centrale de Suisse Tourisme est d'acquiescer de nouveaux marchés, de nouveaux clients et de nouveaux segments de clientèle. Ainsi des efforts de prospection sont déployés sur les marchés lointains et, parallèlement, ceux portant sur le marché européen doivent être intensifiés. Un aspect central de cette démarche est d'enthousiasmer les clients suisses. Compte tenu des défis rencontrés dans les zones rurales et alpines, le Parlement discutera du financement du tourisme suisse en juin. Il est clair que le tourisme suisse doit donner la priorité aux innovations: les prix ne pouvant être baissés, il faut être meilleur et miser sur la qualité. Il explique également qu'un montant de 1,5 milliard est investi chaque année dans l'hôtellerie. Les nouvelles offres énumérées ci-après sont déjà en service ou le seront cette année ou l'année prochaine:

- Téléphérique cabrio Stanserhorn (en service)
- Musée Charlie Chaplin à Corsier-sur-Vevey (ouverture prévue en 2016)
- LAC, Lugano Arte e Cultura (ouverture prévue en 2016)
- Musée de la Fédération internationale de football, Zurich (ouverture prévue en 2016)
- Championnats du monde de ski alpin FIS 2017

Le Grand Tour de Suisse, un itinéraire conçu pour découvrir les hauts lieux de la Suisse, sera lancé dans les prochaines semaines.



Le Grand Tour de Suisse invite à un périple de rêve à travers les quatre cultures suisses, des glaciers aux palmiers, en passant par les sites phares de l'UNESCO, sans oublier les cols et les lacs qui font le charme du pays. La Suisse étant le pays du rail par excellence, un Grand Train Tour est également proposé.

Monsieur Eggly ouvre la discussion.

Madame Etchart, France se renseigne sur les mesures prises par Suisse Tourisme en réaction à la vigueur du franc suisse, afin d'attirer les touristes en Suisse.

Monsieur Schmid, Suisse Tourisme confirme que le tourisme est la branche la plus touchée par le franc fort. Les processus de travail ne peuvent pas être délocalisés à l'étranger et doivent être produits localement à des coûts nettement plus élevés, ce qui se répercute sur les prix. Le tourisme suisse ne peut pas baisser ses prix, car les marges sont pratiquement nulles, notamment dans le tourisme alpin et rural.

Il faut donc miser sur la qualité et l'innovation. Le secteur a également besoin de conditions-cadres qui permettent de rendre le tourisme plus attrayant.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Schmid pour sa présentation intéressante.

---

## 8. Forum de discussion

Monsieur Eggly ouvre le forum de discussion et transmet la présidence à Monsieur Gysin, vice-président pour ce point à l'ordre du jour.

Monsieur Gysin salue les personnes présentes et les invite à poser des questions.

Monsieur Knoblauch, Australie exprime son inquiétude quant au fait que l'ambassade de Suisse ou le consulat ne délivrent plus de certificats de vie. Il propose à l'OSE de se rapprocher de l'AVS, afin d'étudier la possibilité d'un service de communication par voie électronique avec les bénéficiaires de rente AVS.

En Australie, une conférence des présidents a été organisée pour la première fois et a rencontré un franc succès. Madame Silberstein a parfaitement représenté l'OSE. Les sujets complexes des élections ou de la loi sur les Suisses de l'étranger nécessitent des connaissances approfondies, qui ne sont pas toujours maîtrisées par les délégués. Il est difficile de communiquer sur ces thèmes avec les Suisses de l'étranger. Il pense que cela explique pourquoi l'objectif n'est pas toujours atteint. Il souhaite qu'un plus grand nombre de délégués de l'OSE entretiennent à l'étranger le contact avec des associations suisses, peut-être dans l'esprit d'un tour du monde.

Lorsque des Suisses annoncent leur départ à une commune, ils devraient avoir la possibilité de s'inscrire dans le même temps auprès de la représentation consulaire via le canal de la commune. La saisie dans le registre électoral devrait pouvoir s'accomplir ainsi.

La réputation de la Suisse a beaucoup souffert au cours des 20 dernières années. Il évoque les mesures contre l'immigration, la fraude fiscale, le scandale des banques, le blanchiment d'argent et l'interdiction de la construction de minarets. Beaucoup de Suisses de l'étranger pensent que les autorités ne font pas suffisamment d'efforts pour contrer les nombreuses attaques ouvertes à l'encontre de la Suisse. La Suisse doit sans cesse se défendre et n'est apparemment pas en mesure de représenter efficacement sa position. La Suisse a affaibli sa présence à l'étranger dans les domaines politique, économique et touristique, au lieu de la renforcer. Le succès de Roger Federer, qui a contribué à la bonne réputation de la Suisse, est une grande lueur d'espoir. Les Suisses de l'étranger apprécient de le voir jouer dans leur pays. L'OSE devrait exploiter le succès diplomatique de Roger Federer et le faire intervenir en Suisse et à l'étranger en tant qu'ambassadeur de bonne volonté aux côtés des autorités suisses. Il propose que l'OSE prenne contact avec les autorités responsables.

Monsieur Gysin demande s'il y a encore des questions sur le thème de l'AVS.

Monsieur McCough, Hongrie remarque qu'il a dû payer 20% d'impôts sur sa retraite. Il demande pourquoi il doit payer cet impôt prélevé à la source.

Madame Mastantuoni, OSE demande si les rentes AVS ne sont pas imposées en Suisse, mais en Hongrie. Elle demande à Monsieur McCough d'envoyer un message concernant le prélèvement de cet impôt à l'OSE, afin que les clarifications nécessaires puissent être apportées.

Selon Madame Mastantuoni, OSE et Monsieur Zimmerli, DFAE aucun impôt à la source n'est perçu sur les rentes AVS en Suisse.

Monsieur Gysin remarque que le contact entre les représentants de l'OSE et les associations suisses n'est pas possible pour des raisons financières.

Concernant la question de la transmission d'informations complexes, Monsieur Gysin, vice-président affirme qu'il prend volontiers en compte ce souhait et que le Comité s'emploie toujours à améliorer le flux d'informations.

Madame Etchart, France divise sa réponse en deux parties. Lorsqu'une personne a travaillé dans le privé, la rente AVS n'est pas imposée. Mais lorsque la personne a travaillé pour le compte de l'État et perçoit l'AVS, la rente AVS est imposée à 10%.

Madame Mastantuoni précise que les déclarations de Madame Etchart concernent uniquement le 2<sup>e</sup> pilier, mais pas l'AVS.

Concernant le retour des Suisses de l'étranger, Monsieur Bloch, Israël dit que l'aide dont ces personnes ont besoin n'est pas d'ordre matériel, mais concerne plutôt les démarches administratives (par exemple en permettant à un rapatrié de présenter un justificatif du dernier poste occupé). Il demande à l'OSE de leur fournir une aide administrative et juridique pour chercher un logement et un travail. Enfin, Monsieur Bloch signale que les Suisses expatriés sont automatiquement radiés de l'assurance-maladie obligatoire. Il demande à ce que les Suisses de l'étranger puissent continuer à bénéficier des prestations d'assurance pendant environ 2 ans. Les Suisses de l'étranger devraient pouvoir prolonger volontairement leur assurance-maladie obligatoire. C'est également le sens de l'interpellation déposée par la Conseillère nationale Carobbio. Il précise que les problèmes sociaux sont beaucoup plus importants que les problèmes politiques.

Monsieur Gysin accepte volontiers cette demande.

Madame Mastantuoni, OSE explique sur l'OSE a réalisé une enquête sur les besoins des Suisses de l'étranger. Les offres seront adaptées si besoin après l'évaluation des résultats. Actuellement, l'OSE ne peut fournir aux personnes revenant en Suisse que des réponses d'ordre général. L'OSE ne dispose pas des ressources nécessaires pour leur fournir une aide à la recherche de logement et de travail.

Selon Madame Mastantuoni, OSE l'intervention parlementaire de Madame Carobbio en lien avec l'assurance-maladie est toujours en cours de discussion.

Monsieur Gysin ajoute qu'une assurance-maladie privée peut être souscrite en cas de besoin. Il convient de clarifier directement avec la caisse-maladie si la protection de l'assurance privée s'applique à l'étranger.

Monsieur Burri, DFAE dit que le principe du lieu de résidence s'applique: ceux qui paient leurs impôts en Suisse, bénéficient de la solidarité de la caisse-maladie et ceux qui ne résident pas en Suisse doivent clarifier cela avec des assurances de droit privé.

Madame Tromp, Allemagne précise que la CPT et la CSS proposent des conditions particulières aux Suisses de l'étranger. Néanmoins, en ce qui concerne les Suisses de l'étranger qui travaillent dans un pays européen, le pays de résidence interdit parfois d'avoir une caisse les assurances-maladie étrangères. L'assurance est valable en dehors de l'UE.

Madame Zanier, Espagne explique qu'une famille d'amis de Barcelone a reçu une lettre de résiliation de la part de son assurance Allianz, dans laquelle il était stipulé que l'assurance voyage annuelle qu'ils souscrivaient depuis des années n'était désormais valable que pour les assurés résidant en Suisse.

Elle demande aux autres délégués s'ils ont déjà été confrontés à cette situation. La famille souhaite savoir si, après les banques, les assurances vont également prendre des mesures de restriction.

Monsieur Gysin demande à Madame Zanier de s'informer à ce sujet et de communiquer à l'OSE les informations recueillies.

Monsieur Gerber, Thaïlande est étonné que le Comité réagisse comme s'il n'avait jamais entendu parler de cette problématique. Il avait déjà indiqué il y a 4 ans que les Suisses résidant dans un pays non membre de l'UE étaient exclus de l'assurance-maladie de base. Les personnes de plus de 60 ans ne peuvent pas souscrire d'assurance locale en Thaïlande. Les assurances privées n'acceptent pas de couvrir les personnes de plus de 60 ans. Tout problème de santé serait exclu dès le départ de la couverture d'assurance. Le Comité n'a pas compris ce qu'il voulait dire au cours de ces 4 dernières années. Les assurés, qui ont payé l'assurance obligatoire pendant 20 ans, devraient percevoir un montant adapté lorsqu'ils quittent la Suisse. Il demande donc l'aide du Comité de l'OSE.

Monsieur Gysin dit qu'il vient juste de prendre conscience du caractère délicat de la question. Il avait pensé que les différents problèmes rencontrés pouvaient être réglés par l'intermédiaire d'une caisse-maladie privée.

Monsieur Heinimann, Suisse demande à Monsieur Burri si l'augmentation de 15% des cas de protection consulaire concerne surtout les zones de conflit, les Suisses de l'étranger ou les touristes suisses.

Monsieur Heinimann, Suisse remercie le Secrétariat d'avoir traité favorablement la thématique de l'eau suite à la résolution de l'année dernière. De l'eau du robinet peut désormais être consommée en bas dans le foyer. Berne est membre de BlueCommunity.

Monsieur Burri, DFAE répond que le DFAE ne gère pas de statistiques en rapport avec la protection consulaire, car tous les services ne peuvent pas être considérés comme relevant de la protection consulaire. Il n'existe pas de définition claire permettant de différencier l'aide citoyenne de la protection consulaire. Les interventions concernent généralement davantage les touristes suisses à l'étranger, principalement en Asie-Thaïlande.

Monsieur Engeler, Suisse précise que l'exclusion concerne tous les Suisses qui vont à l'étranger. Il y a des assurances qui acceptent des personnes de plus de 75 ans. Il reste entendu que chaque assurance privée exclut les maladies antérieures.

Monsieur McCough, Hongrie demande aux délégués s'il a bien compris ce qui a été dit ce matin, à savoir que le CSE devait être neutre sur le plan politique, ce que Monsieur Gysin confirme. Monsieur McCough appelle à la neutralité de la Revue Suisse. La revue dénigre systématiquement l'UDC. Il souhaite que l'OSE prenne les mesures correspondantes.

Monsieur Gysin souligne que les points de vue peuvent diverger. La liberté de la presse s'applique si bien qu'il n'y a pas à intervenir dans le contenu rédactionnel. Madame Engel est responsable et en tant que rédactrice la liberté d'expression s'applique à elle également.

Madame Rustichelli, OSE ajoute que l'OSE est l'éditeur officiel de la Revue Suisse et qu'elle représente les intérêts de tous les Suisses de l'étranger, en sa qualité d'organisation. L'OSE essaie de rester aussi neutre que possible et doit se positionner sur des thèmes politiques lorsque cela touche aux intérêts des Suisses de l'étranger. Un article ou un préambule sont toujours sujets à interprétation. Il existe un organe de contrôle au sein de la Revue Suisse qui analyse chaque édition et fait preuve d'une grande vigilance quant au contenu.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud informe que l'entreprise Swisscare collabore très étroitement avec les ambassades et qu'elle pourra répondre à de nombreuses questions concernant l'assurance-maladie.

Monsieur Gysin souligne que les thèmes de la politique sociale et de l'assurance-maladie ont pris une importance nouvelle.

Monsieur Engeler, Suisse ajoute qu'il vient juste d'être informé par un Suisse de l'étranger résidant en Italie que l'assurance italienne Uniqa souscrivait des assurances sans restriction. Les primes sont toutefois élevées.

Monsieur Gerber, Thaïlande demande s'il est possible d'adhérer à Uniqa sans résider en Italie.

Monsieur Engeler, Suisse indique que les souscripteurs peuvent habiter en tout lieu.

Monsieur Gerber, Thaïlande ajoute que les primes d'entrée chez Swisscare débutent à partir de Fr. 10 000.--. La Thaïlande compte 8000 retraités, qui y effectuent des séjours de courte durée, restent enregistrés en Suisse et continuent de bénéficier de l'assurance de base. En cas de maladie, ces personnes retournent en Suisse.

Monsieur Engeler, Suisse déclare payer Fr. 12 300.-- par an pour une assurance-maladie moyenne. Il constate que personne ne contraint les gens à se rendre à l'étranger. On ne peut pas espérer bénéficier de tous les avantages de la Suisse et de tous ceux du pays d'accueil.

Monsieur Gysin, Suisse remarque que le sujet de l'assurance-maladie est également un problème pour la moitié de la Suisse, même si cela n'est pas une consolation pour autant. La caisse-maladie constitue un facteur de pauvreté et de nombreux Suisses bénéficient d'une réduction de prime.

Monsieur Bernard, Luxembourg demande quelles sont les mesures prises par rapport aux élections fédérales de 2015 pour les Suisses qui ne sont pas inscrits. Il demande au DFAE de créer un site Internet sur lequel il serait possible de s'inscrire et de télécharger toutes les informations nécessaires, dans la mesure où 20% des Suisses de l'étranger ont utilisé leur droit de vote et d'éligibilité jusqu'ici.

Monsieur Burri, DFAE précise que la Revue Suisse est le canal qui permet de joindre le plus grand nombre de Suisses de l'étranger. La pré-campagne pour les Élections fédérales de 2015 a déjà commencé. Il renvoie au site Internet de la Chancellerie fédérale [www.ch.ch/Wahlen2015](http://www.ch.ch/Wahlen2015). Il souligne que tous les Suisses de l'étranger sont invités à s'enregistrer via un formulaire sur Internet.

---

## 9. Banques suisses - PostFinance

Monsieur Eggly donne la parole à Monsieur Büchel, conseiller national et membre du Comité.

Monsieur Büchel déclare que l'Aargauer Zeitung a publié deux jours auparavant une Une intitulée «Les clients fuient PostFinance»; cet article parle des grands clients, qui doivent payer des taux d'intérêts négatifs et ont donc retiré pour plusieurs milliards de fonds.

Il commence par les mauvaises nouvelles. Mardi dernier, le Conseil des États a rejeté sa motion qui demandait que PostFinance soit obligée d'accueillir ou de conserver les Suisses de l'étranger parmi sa clientèle. Le 14.12.2012, il avait soumis la demande «Trafic des paiements. Garantir un service universel aux Suisses de l'étranger». Le 11.09.2014, le Conseil national a adopté sa motion, contre l'avis de Conseil fédéral, par 126 voix contre 53. La Commission du Conseil des États a ensuite rejeté la motion. PostFinance compte actuellement 26 000 Suisses de l'étranger parmi ses clients et apparaît comme un bon partenaire pour les Suisses de l'étranger. Il n'est pas souhaité que l'obligation d'accepter l'ouverture d'un compte soit inscrite dans la loi. En outre, PostFinance ne peut pas couvrir tous les besoins d'une banque. Il estime toutefois positif que trois banques soient prêtes à proposer leurs services aux Suisses de l'étranger. Il s'agit des banques Valiant, Migros ainsi que de la Neue Helvetische Bank.

Monsieur Büchel cite les propos qu'il a tenus l'année dernière devant le Conseil national, avec la permission de Madame Keller, membre du Conseil du Costa Rica. «Il y a près de 50 ans, la jeune Irène ouvrait un compte à l'actuelle Banque Valiant. Elle est devenue enseignante et a décroché un poste de cadre au sein de la Humboldtschule à San José. Elle a toujours entretenu de bonnes relations avec la Suisse. Son compte lui permettait de payer l'AVS, un abonnement à un journal, d'acheter du matériel pédagogique, etc. Le 26.09.2012, la Banque Valiant lui a écrit une lettre l'informant que les frais de gestion de son compte seraient désormais de Fr. 480.-- par an, ce que Madame K. a accepté. Le 15.04.2013, une lettre de résiliation lui est envoyée, stipulant que la banque allait fermer tous ses comptes, si elle ne leur communiquait pas de nouvelles coordonnées bancaires.

La contre-valeur du compte bancaire sera créditée sous forme de chèque et il en résultera des coûts supplémentaires de Fr. 150.–. Madame K. a dû se rendre trois fois à la banque. Le comportement et le ton des employés de la banque frisaient l'indécence.

Au Costa Rica, la banque de Madame K. avait peine à croire que cet argent avait pu être gagné légalement et les virements vers la Suisse lui coûteraient 300.- dollars à chaque fois. Il souligne qu'il est positif que la Banque Valiant accepte de nouveau les Suisses de l'étranger parmi ses clients. Même si aucun objectif n'a pu être atteint par le biais de la loi, des progrès ont été accomplis, notamment grâce à Monsieur Stuber, qui a raconté son histoire en août dernier au journal télévisé et aux délégués, qui se sont également mobilisés. Il est important de continuer à se battre.

Monsieur Büchel s'exprime sur le vote du Conseil des États de mardi dernier. Les 26 000 Suisses de l'étranger actuellement clients peuvent avoir recours aux services de PostFinance, mais il est difficile de proposer des services plus étendus. La Conseillère fédérale Leuthard serait ravie que le Postulat Graber soit étudié plus en détail afin d'identifier les besoins réels et comprendre pourquoi une offre proposée sur une base volontaire ne suffit pas. Cela permettrait de savoir si les conditions cadres légales doivent être modifiées ou si la solution proposée répond aux besoins actuels. Monsieur Büchel demande à Madame Leuthard de procéder aux clarifications nécessaires dans un délai raisonnable. Il cite d'autres exemples positifs, comme celui de la banque UBS et peut-être aussi du CS et de sa nouvelle direction. Une autre banque liée au CS a décidé de fermer le compte d'un client du Panama. Ce dernier a engagé un avocat et a pu ouvrir un nouveau compte.

Monsieur Büchel souhaite que l'OSE continue de médier ces cas, afin que d'autres banques comme la Banque cantonale de Zurich, l'UBS, le CS et la banque Raiffeisen reprennent les clients afin de ne pas ternir leur réputation. Il sait que la Revue Suisse ne peut pas recevoir d'instructions du Comité, mais il apprécierait qu'elle aborde cette thématique et publie en premier lieu des cas positifs, afin d'offrir une plate-forme à ces banques. Il souligne que l'OSE est sur la bonne voie et remercie les délégués pour leur aide et pour lui avoir communiqué des cas positifs.

Monsieur Eggy est ravi que Monsieur Büchel soit présent, car il fait partie du Comité et du Conseil national. Son engagement pour les Suisses de l'étranger et la problématique des banques est extraordinaire.

Monsieur Eggy revient à nouveau sur la Revue Suisse et la liberté de la presse. La Revue Suisse est tenue d'informer le lecteur et il salue le fait que les Suisses de l'étranger soient désormais informés de la problématique bancaire à l'aide d'exemples pertinents.

Monsieur Büchel, Suisse affirme que ce n'est pas lui qui a travaillé sur le sujet, mais le Comité, les Suisses de l'étranger et les délégués et que c'est grâce à eux que nous avons pu aller si loin.

Monsieur Neuhaus, Arabie-Saoudite, raconte que son voisin a reçu une lettre l'année dernière stipulant que son compte devait être approvisionné d'un minimum de Fr. 250 000.– sinon il serait fermé. Il s'est récemment rendu à la banque UBS de Schaffhouse, afin d'ouvrir un nouveau compte. L'employé du guichet l'a informé que l'UBS avait désormais un spécialiste dédié aux Suisses de l'étranger qui veulent ouvrir un compte.

Monsieur Büchel pense que, d'une part, les banques ne veulent plus de petits clients, mais que ces clients peuvent justement exercer une pression sur ces dernières. Il est clair que la gestion des comptes nécessite des frais adaptés.

Monsieur Bosch, Afrique du Sud mentionne que le Credit Suisse possède également un département dédié aux Suisses de l'étranger depuis l'année dernière. Le montant du dépôt minimal permettant aux Suisses de l'étranger d'ouvrir un compte n'est pas clairement défini.

Madame Schoch, Ouest canadien affirme que la banque UBS peut ouvrir un compte à tout moment pour les Suisses de l'étranger moyennant un dépôt de Fr. 250 000.–. Les frais mensuels s'élèvent à Fr. 30.–. Les conditions sont très strictes à cause des dispositions fiscales et des réglementations légales. Elle propose de chercher à discuter avec le Président de l'Association suisse des banquiers, afin de trouver une solution globale.

Monsieur Büchel, Suisse souligne que l'OSE est déjà en contact régulier avec l'Association suisse des banquiers et les banques.

La pression pourrait, si besoin, être accrue, afin de faire comprendre aux banques d'importance systématique qu'elles doivent accepter les Suisses de l'étranger parmi leur clientèle.

Madame Schoch, Ouest canadien se renseigne sur les conditions et les coûts exigés par les trois banques.

Monsieur Büchel, Suisse répond que les frais mensuels s'élèvent à Fr. 40.– chez la Banque Valiant. La Neue Helvetische Bank convient des frais individuellement avec les clients et s'engage davantage pour les Suisses de l'étranger que pour les Suisses de l'intérieur. En ce qui concerne les montants minimaux pour l'ouverture d'un compte, Monsieur Büchel ne peut pas donner de chiffre exact.

Monsieur Büchel, Suisse souligne que les banques doivent se soumettre à de nombreuses obligations et subissent des pressions de toutes parts, mais qu'il ne peut pas comprendre que les banques paient des bonus à deux chiffres à leurs CEO vu les taxes facturées.

Monsieur Büchi, Italie remarque que tous les délégués ne savent peut-être pas que les Suisses d'Italie ont leur propre journal «Gazzetta Svizzera», qui les informe de l'actualité. Il est par ailleurs président de ce journal. Il souligne qu'il ne s'engage pas formellement, n'ayant pas consulté son rédacteur. Il demande ce que le Comité penserait si la Gazzetta Svizzera contactait les banques afin de leur proposer de se présenter dans leur journal, afin d'acquérir de nouveaux clients potentiels en Italie.

Le journal devrait bien entendu se coordonner avec la Revue Suisse. Cela pourrait rendre un grand service aux 53 000 Suisses de l'étranger résidant en Italie.

Monsieur Büchel le remercie et évoque un projet de l'OSE, que Madame Mastantuoni va présenter plus en détails.

Madame Mastantuoni, OSE explique que l'idée serait de faire un état des lieux des services proposés par les banques aux Suisses de l'étranger en précisant systématiquement les taux pratiqués. Certaines informations ne sont déjà plus actuelles pour une publication. Si un article était publié par la Revue Suisse, il pourrait être repris par la Gazzetta Svizzera.

Madame Etchart, France évoque le problème bancaire en faisant référence au différent qui oppose la Suisse aux États-Unis et dans le cadre duquel les responsables politiques ont menacé les banques de leur retirer leurs licences. Il n'y aura plus de secret bancaire à partir du 1.1.2018.

Monsieur Büchel, Suisse estime que si une petite banque telle que la Neue Helvetische Bank peut servir les Suisses de l'étranger, les grandes banques en sont également capables. On peut regretter l'échange automatique d'informations à partir du 1.1.2018, mais il est convaincu que les problèmes avec les banques auront été largement résolus d'ici là.

Monsieur Bloch, Israël, remercie Monsieur Büchel pour l'excellent travail accompli et sa ténacité, qui ont permis de nombreux progrès.

Monsieur Baur, Suisse estime que les Suisses de l'étranger sont les victimes de la limitation des transferts de capitaux, qui a été mise en place au cours des dernières années par de grandes puissances telles que les États-Unis et l'UE à la suite de rebondissements politiques. Le fait que la libre circulation des capitaux ne soit plus possible et les exigences, en partie légitimes, sur l'échange d'informations relatives aux fonds non déclarés, au blanchiment d'argent, etc. pèsent lourds. La Suisse est une place financière importante et il est primordial qu'elle s'engage pour une libre circulation des capitaux, sinon cela pourrait avoir des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie. Certaines personnes ne sont plus en mesure d'investir en Suisse, car elles vivent, par exemple, aux États-Unis et les banques ne veulent plus autoriser les investissements. Cela sera problématique à long terme pour les États-Unis en termes d'investissements étrangers. La Suisse devrait contribuer à la libre circulation des capitaux dans un souci de pérennité. Cela est nécessaire pour sécuriser la place financière suisse et cela profiterait également aux Suisses de l'étranger.

Monsieur Fankhauser, Saint-Domingue explique que la République Dominicaine utilise le même préfixe que les États-Unis, le «001», et qu'il n'est donc pas possible d'ouvrir un compte bancaire en Suisse. En revanche, l'UBS envoie des représentants aux Caraïbes afin d'acquérir de nouveaux clients. Il demande s'il est possible d'ouvrir un compte avec le préfixe «001».

Monsieur Büchel, Suisse dit que la banque Valiant et la Neue Helvetische Bank acceptent également des clients américains.

Monsieur Dürr, Autriche déclare qu'il abordera la thématique bancaire lors de la prochaine séance de commission de la Revue Suisse. Il invite les personnes concernées à faire part de leurs expériences à la Revue Suisse.

Monsieur Büchel, Suisse attire l'attention sur le fait que l'OSE ayant déjà obtenu des résultats positifs il serait indiqué de ne plus publier de cas négatifs dans la Revue Suisse.

Madame Michel, Allemagne rappelle aux Suisses de l'étranger qui vivent dans la zone UE que Bruxelles a adopté une nouvelle loi bancaire stipulant que tous les résidents UE ont le droit d'ouvrir un compte, même les bénéficiaires de l'Hartz IV (chômeurs de longue durée). Les banques suisses qui ont des filiales dans la zone EU devront donc se soumettre à cette obligation. Elle estime que le nombre de Suisse de l'étranger est considérable et que les banques ne pourront pas résister longtemps à cette pression. Les Suisses de l'étranger doivent désormais prendre en compte les trois banques courageuses mentionnées par Monsieur Büchel. Chaque client, qui transfère ses comptes dans une banque qui répondra à ses attentes, ne s'en ira jamais plus.

Monsieur Büchel remercie les personnes présentes et appelle chacun à agir en conséquence; il est très optimiste quant à l'évolution de la situation.

---

## 12. Congrès des Suisses de l'étranger 2015 - aperçu

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2015-4**.

Madame Rustichelli, OSE mentionne brièvement les principaux points du 93<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger, qui se tiendra du 14 au 16 août 2015 au Centre international de Conférences de Genève (CICG). Le congrès s'intitulera «La formation citoyenne: garantie d'une démocratie vivante». À l'approche des élections fédérales, l'Organisation des Suisses de l'étranger s'est demandé pourquoi des personnes en âge de voter décident de ne pas exercer ce droit et quelles sont, au contraire, les motivations de participer activement aux élections et votations fédérales et cantonales. La participation politique active est la condition première d'une démocratie vivante.

Dans la mesure où la séance a duré plus longtemps que prévu, elle n'entre pas dans les détails du programme. Tous les délégués ont reçu un flyer sur le congrès de 2015 dans leur dossier. Elle les renvoie vers le site Internet de l'OSE, [www.aso.ch](http://www.aso.ch), où toutes les informations nécessaires peuvent également être consultées. Elle se réjouit d'ores et déjà d'accueillir les délégués en grand nombre à Genève.

Monsieur Eggly espère que la majorité des délégués seront présents à Genève.

---

## 13. Objectifs 2015 de l'OSE

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2015-5**.

Madame Mastantuoni, OSE précise que de nombreux thèmes ont été traités lors de la séance d'aujourd'hui.

Il n'y a pas de questions.

Monsieur Eggly demande aux personnes présentes de voter à main levée l'adoption de la proposition.

Le document «Objectifs 2015 de l'OSE» est adopté à l'unanimité.

## 14. Centenaire de l'OSE - thème, déroulement

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2015-6**.

Madame Rustichelli, OSE explique que seule la thématique sera adoptée aujourd'hui par les délégués. L'événement se déroulera à Berne du 5 au 7 août 2016. Les détails seront présentés aux délégués en août 2015 à Genève.

La thématique est la suivante: «La Suisse en mouvement», à savoir : la mobilité internationale de nos concitoyens. Le sujet doit permettre de montrer que la Suisse peut renforcer sa position dans le monde, notamment grâce à la mobilité internationale et que la Suisse peut en tirer directement bénéfice. Cette mobilité s'inscrit dans le cadre d'une mutation globale de notre société: les échanges internationaux revêtent une plus grande importance et rendent nécessaire une mise en réseau à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de jeter un regard rétrospectif sur un siècle de migration pour pouvoir comprendre la situation actuelle et juger de la situation future.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur le rôle que devra jouer l'OSE dans 20 ans, afin de pouvoir continuer à remplir au mieux la mission qui lui a été confiée, à savoir informer, relier, conseiller et défendre les Suisses de l'étranger.

Monsieur Eggly informe que Monsieur Wyder et la Direction feront une présentation en août sur le Centenaire de l'OSE.

La thématique est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eggly souligne que l'année 2016 sera une année très importante non seulement pour les Suisses de l'étranger, mais également pour les Suisses de l'intérieur.

---

## 15. Rapport annuel 2014

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2015-7** et demande s'il y a des remarques.

Le rapport annuel (document R-2014/-7) est approuvé à l'unanimité.

---

## 16. Bilan et compte de résultats au 31.12.14 - rapport des réviseurs - approbation

Monsieur Engeler, trésorier, Suisse présente les comptes annuels de 2014 (**documents R-2015-8a, b+c**).

Il n'a pas de remarques importantes à faire sur le bilan. L'OSE est encore en mesure de remplir ses obligations. Les comptes créditeurs s'élèvent à presque Fr. 669 000.--. Fr. 535 000.-- concernent la Confédération et Fr. 100 000.-- concernent Suisse Tourisme. Il n'y a pas de questions. Il explique le compte d'exploitation.

Dans le compte d'exploitation, les recettes sont moins élevées que prévu (- Fr. 173 000.--). Les deux principaux postes négatifs concernent SwissCommunity, qui a perdu son sponsor principal Camille Bloch, et n'a pu le remplacer. SwissCommunity a généré Fr. 70 000.-- de moins que prévu, mais a également dépensé Fr. 60 000.-- de moins, la direction ayant pris des mesures d'économies immédiates.

Le deuxième poste négatif concerne le congrès. Les recettes ont diminué de Fr. 40 000.--, mais les dépenses ont également baissé de Fr. 40 000.--.

Les dépenses ont diminué de Fr. 187 000.--. Concernant les postes principaux que sont les salaires et les dépenses sociales, les dépenses ont diminué de Fr. 56 000.--. La direction a joué avec le renouvellement des postes, ce qui signifie que les collaborateurs n'ont souvent pas toujours été remplacés. D'autres mesures d'économie ont également été mises en place pour SwissCommunity. Grâce aux deux co-directrices, des économies ont pu être réalisées sur presque tous les postes du budget, ce qui a permis à l'OSE de dégager un excédent de Fr. 1 517.--.



Un montant de Fr. 19 000.– a pu être versé sur les fonds de réserve. Environ Fr. 4 000.– sont réservés pour les montants qui ne peuvent plus être encaissés. Une provision de Fr. 60 000.– a été formée car le canton de Genève a déjà versé une avance de Fr. 60 000.– en 2014 pour le congrès de cette année.

Monsieur Engeler, Suisse souligne que ce résultat n'a pu être atteint que grâce à d'importantes mesures d'économie. L'immeuble de l'OSE aurait besoin d'être rénové depuis au moins 10 ans; seul le strict nécessaire sera fait. Pour ce qui est des services, il faut également se montrer extrêmement prudent en termes de dépenses et, selon lui cela ne peut plus continuer ainsi. Une entrevue est prévue avec le Conseiller fédéral Burkhalter afin de lui demander, entre autres, une augmentation des subventions fédérales. Il renvoie aux statistiques qui montrent que les subventions fédérales ont légèrement augmenté au cours des 10 dernières années. Si l'on considère le cours du franc suisse actuel, les subventions fédérales sont inférieures de 10% aux subventions accordées il y a 25 ans. Les dépenses de l'OSE ont toutefois fortement augmenté. Les fermetures des consulats ont conduit à une augmentation des demandes adressées aux associations suisses et aux organisations faitières ainsi qu'à l'OSE. L'OSE demande à la Confédération de l'indemniser pour le surcroît de travail.

Selon le transparent sur les recettes de 2014, les recettes de l'OSE se décomposent comme suit: environ 1/3 de subventions fédérales, près d'1/3 de mandats, 1/3 de services et environ 3% de fonds collectés.

Les dépenses se décomposent comme suit: les services représentent environ 1/4 des dépenses, le personnel près de 2/3, l'infrastructure 4,5%, la gestion du secrétariat 2,8% et la gestion des organes 3,7%. Aucune question n'est posée. Le rapport du réviseur aux comptes est lu.

Le CSE approuve le bilan et le compte de résultats 2014 ainsi que le rapport du réviseur et donnent décharge au trésorier et au Comité.

Monsieur Engeler, Suisse remercie les délégués de leur confiance.

---

## 17. Budget 2015 de l'OSE - approbation

Monsieur Engeler, trésorier, Suisse explique le budget 2015 (**documents R-2015-8a**) et fournit des détails sur le document qui a été envoyé. Le budget 2015 est budgétisé avec une petite perte de Fr. 14 000.–. L'immeuble de l'OSE ne pourra pas être rénové de manière appropriée cette année non plus, car l'OSE doit continuer à prendre des mesures d'économie. Les recettes ont été budgétisées à Fr. 3 174 000.–, ce qui correspond à une augmentation de près de Fr. 20 000.–, par rapport à 2014.

Le Conseil adopte le budget 2015 à l'unanimité.

Monsieur Engeler, trésorier remercie le Conseil de sa confiance.

Selon le graphique des recettes de l'OSE et des subventions fédérales octroyées entre 1991 et 2015, l'OSE a pu légèrement augmenter ses recettes, les subventions fédérales sont restées stables jusqu'en 2001, puis ont légèrement augmenté en 2002 et 2003. Enfin, compte tenu des valeurs monétaires actuelles, les subventions fédérales sont inférieures de 10% à la subvention fédérale octroyée en 1991. Il remercie la Confédération de son soutien et lui demande dans le même temps le renforcement de celui-ci.

Monsieur Notz, Canada remercie le Comité pour son travail, demande aux parlementaires du Comité, Messieurs Lombardi et Büchel de demander un soutien supplémentaire au Parlement pour l'OSE et le Centenaire de 2016. Il est par ailleurs attristé par la dégradation de l'immeuble de l'OSE. Il rappelle que l'immeuble, qui abritait le consulat à Toronto, est vide depuis deux ans déjà et que les recettes pourraient être affectées à l'OSE.

Monsieur Eggly remarque que les co-directrices vont s'entretenir à ce sujet avec l'ambassadeur Burri au cours de la semaine prochaine et qu'une entrevue est planifiée avec le Conseiller fédéral Burkhalter.

Monsieur Widmer, Suisse indique que le nombre de Suisses de l'étranger publié dans les statistiques devrait être mentionné, puisque cette référence supplémentaire montre que l'OSE doit accomplir plus de tâches en raison de l'augmentation du nombre de Suisses à l'étranger.

---

## **18. Élection de l'organe de révision**

Monsieur Engeler, trésorier déclare que l'organe de révision doit être à nouveau désigné cette année. L'OSE avait fait appel au BDO il y a 4 ans et le Comité propose de confirmer à nouveau le mandat du BDO. Le BDO a fourni un excellent travail dans le cadre de la révision limitée. Le Comité propose aux délégués de confirmer le BDO pour deux années supplémentaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

---

## **19. Révocation de la reconnaissance d'une association par l'OSE**

Monsieur Eggly informe qu'une affaire concernant l'Union des Associations de France (UASF) doit être réglée. Selon les statuts de l'OSE, le CSE est habilité à se prononcer sur la reconnaissance des associations suisses par l'OSE ainsi que sur le retrait de cette dernière (dans le cas où les conditions de la reconnaissance ne sont plus remplies) (article 9, let. a. du règlement de l'OSE).

L'association «Amicale des Suisses du Périgord» a annoncé au Secrétariat qu'elle quittait l'UASF (organisation faîtière des Suisses de France). De ce fait, l'association ne remplit plus les conditions mentionnées au point 8.8 des directives, qui permettent à une association d'être reconnue par l'OSE; le Conseil doit donc se prononcer sur le retrait de cette reconnaissance.

Madame Millet-Leroux, France demande ce que cela entraîne pour les membres.

Madame Mastantuoni, OSE explique que les membres ne peuvent plus participer à l'élection des délégués du CSE.

Madame Agrapart, France précise que les conditions d'admission et de démission/radiation sont claires et que le processus correspondant doit être mis en œuvre par l'OSE. L'OSE doit prendre contact avec l'UASF.

Monsieur Eggly demande à la présidente et à la vice-présidente de l'organisation faîtière des Suisses de France si elles ont enregistré la démission. Dans la mesure où cela n'a pas encore été fait, il demande une notification formelle.

Monsieur Aeschlimann, France précise que la démission ne peut être confirmée que lors d'un congrès. Dans le cas présent, le départ de l'association sera enregistré à la fin du mois d'avril 2015 lors du congrès de Vittel.

Monsieur Eggly propose que l'association «Amicale des Suisses du Périgord» envoie une lettre formelle à l'UASF et que cette demande soit de nouveau traitée en août lors de la séance du Conseil.

---

## **20. Divers**

Monsieur Eggly informe que l'hymne national va être récité en guise de présentation.

Madame Michel, Allemagne explique que le DVD a été créé par Madame Kälin, Association suisse de Munich Allemagne, avec le soutien de Suisse Tourisme qui a mis le matériel photo à disposition. Le DVD peut être commandé auprès de Madame Kälin à prix coûtant.

La première strophe de l'hymne national est récitée au Conseil en allemand et en français.

Monsieur Aeschlimann, France remarque que les présidents ont été directement contactés par l'Organisation du Musée de Penthes pour organiser un workshop destiné aux associations suisses, qui doit se tenir en marge du congrès de l'OSE.

---

Il demande si les événements ont été coordonnés, si cela a été fait à l'initiative du Musée de Penthes et si toutes les associations suisses ont été contactées.

Madame Rustichelli, OSE confirme que l'OSE est en contact avec le Musée des Suisses dans le Monde. Il est prévu qu'un atelier organisé par le Musée de Penthes ait lieu jeudi soir avant la séance du Conseil. En raison du retard accumulé lors de la séance de cet après-midi, nous n'avons malheureusement pas eu assez de temps pour aborder le sujet plus en détail et les informations sur le congrès n'ont pas pu être toutes communiquées. L'OSE fournira bien entendu aux délégués des informations plus détaillées.

Monsieur Aeschlimann, France demande s'il y a un lien formel avec le congrès de l'OSE. Il souhaiterait recevoir toutes les informations nécessaires.

Madame Rustichelli, OSE précise que le Musée de Penthes a fait une offre aux présidents des associations suisses. Le sujet porte sur l'archivage des documents. Le Musée de Penthes propose de devenir le centre d'archivage des associations suisses. Le directeur du Musée de Penthes, Monsieur Zurfluh, a contacté l'OSE afin de lui demander si l'idée lui semblait intéressante, ce qui fut confirmé. Monsieur Zurfluh a ensuite contacté directement les associations. Chaque président d'association est libre de participer.

Monsieur Eggly souligne que l'OSE n'oblige pas les présidents des associations suisses à participer à l'événement.

Aucun intervenant ne demande la parole.

Le Président informe que la prochaine séance du CSE aura lieu le **vendredi 14 août 2015** à Genève. La prochaine séance de printemps du CSE aura lieu dans le cadre du Centenaire de l'OSE et des 25 ans de la Place des Suisses de l'étranger à Brunnen/SZ. Le Comité propose d'organiser la séance le 9 avril 2016 à Brunnen.

Le Président remercie les intervenants, les représentants du DFAE, les conseillers nationaux et aux États présents, les médias, les invités, les traductrices, les membres du CSE et l'équipe du Secrétariat ainsi que les co-directrices pour leur présence et leur engagement.

Il prend congé et se réjouit d'une nouvelle rencontre à Genève en août 2015.

La séance est levée à 16h40.

La rédactrice du procès-verbal: Katrin Hartmann

